

# L'AVENIR

AGRICOLE & VITICOLE

# AQUITAIN

JOURNAL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS AGRICOLES ET RURAUX ET D'INFORMATIONS GÉNÉRALES  
17, cours Xavier-Arnoz - 33082 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24 - email : redaction@avenir-aquitain.com  
PARUTION LES 1<sup>ER</sup> ET 3<sup>E</sup> VENDREDIS DE CHAQUE MOIS - 2,10 € N° 949 - 18 DÉCEMBRE 2015

pages 11 à 12

## Mais



**Dossier spécial : bilan sanitaire, machinisme, portrait d'exploitant et diversification.**

## Matériel viticole

# Les tendances confirmées



pages 13 à 18

Les conseillers agro-équipement de la Chambre d'agriculture de la Gironde font le point sur les nouveautés après leur retour du SITEVI.

p. 5

Pépinière viticole  
**Jouer collectif**

p. 7

CIVB  
**Ensemble à l'export**

p. 10

Fermage des vins  
**Campagne 2014-2015**



# 60 ans en 2016

**VIN** Le concours de Bordeaux – Vins d'Aquitaine fêtera ses 60 ans en 2016. La grande dégustation aura lieu le 21 mai 2016... Et les inscriptions sont ouvertes pour les producteurs qui souhaitent y participer.



Le Concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine fêtera ses 60 ans le samedi 21 mai 2016. Les producteurs ont jusqu'au 29 janvier pour s'inscrire. Tous les producteurs de vin peuvent concourir, qu'ils soient caves particulières, caves coopératives ou négociants. Sont acceptés les vins des trois derniers millésimes : blancs, rouges, rosés, crémants, en vrac ou en bouteille.

#### Les dates à retenir

Du 15 mars au 15 avril, près

de 25 préleveurs mandatés par la Chambre d'Agriculture iront sur chaque propriété candidate se procurer les vins. Car c'est là l'une des spécificités du Concours de Bordeaux : aucun vin n'est envoyé à l'organisation, l'organisation va les chercher... Le Concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine 2014 se tiendra le samedi 21 mai, au Palais des Congrès de Bordeaux. Il célébrera ses 60 ans. Pour départager les quelques 4 000 vins en compétition, près de 1 000 dégustateurs sont attendus...

#### La médaille, argument commercial

Le Concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine réunit chaque année un nombre croissant de vins. On est bien loin des premières années,

qui ne comptaient qu'une centaine d'échantillons... Pourquoi un tel engouement ? Être primé au Concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine, c'est se distinguer de ses concurrents en offrant un gage de qualité.

C'est un argument commercial de poids auprès des négociants, des cavistes, des acheteurs de la grande distribution, des restaurateurs et du grand public.

Un vin médaillé a plus de chances d'être référencé dans des opérations promotionnelles ou catalogues. Le Concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine est un événement organisé par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, dans le cadre du Salon de l'Agriculture Aquitaine et de la Foire Internationale de Bordeaux.

**Inscriptions sur**  
**www.concours-de-bordeaux.com** ou **Chambre d'agriculture de la Gironde,**  
**tél. 05 56 35 51 88,**  
**concours@girond.chambagri.fr.**

## Et aussi

#### Rencontres techniques grandes cultures

La Chambre d'agriculture de la Gironde organise ses rencontres techniques grandes cultures, le jeudi 14 janvier 2016, à la maison de la promotion sociale, à Artigues-près-Bordeaux. Le rendez-vous est fixé à 9 heures.

Au programme : «*les grandes cultures face au changement climatique : quelles contraintes, quelles opportunités pour les céréaliers de la Gironde ?*», mais aussi les résultats des essais maïs et oléagineux et un point sur la PAC sera réalisé. Inscription gratuite et obligatoire.

**Renseignements : Philippe Mouquot, service entreprises, tél. 05 56 79 64 13 ou 06 73 99 94 35, p.mouquot@gironde.chambagri.fr**

#### Les compagnons du goût

Pour la deuxième année consécutive, les Compagnons du Goût - rassemblant plus de 500 bouchers charcutiers traiteurs indépendants partout en France - s'engagent aux côtés de l'Association Petits Princes pour donner vie aux rêves d'enfants malades. Les clients peuvent, jusqu'au 31 décembre, acheter le livre «*Cuisiner la viande avec les Compagnons du Goût*» chez les 16 bouchers charcutiers traiteurs indépendants girondins participant à l'opération (Eric Larrazet, à Arsac, Grégory Heyman, à Artigues-près-Bordeaux, Maison des Viandes, à Bègles, Francis Deschamps, à Bordeaux, Serge Bee, à Cadillac, Francis Berniard, à La Brède, Jean-Marc Gonella, à Lacanau-Océan, Maud et Sébastien Soulard, à Langon, Christian Seuve, au Bouscat, Christian Tran, à Ludon-Medoc, Eric Masse, à Mérignac, Yves Bruneau, à Pauillac, Grégory Valette, à Pessac, Christophe Fortin, à Saint-André-de-Cubzac, Jérôme Riberaud, à Saint-Émilion, Hervé Bost, à Yvrac).

## Sorties



#### > JUSQU'AU 29 DÉCEMBRE

Le traditionnel marché de Noël bordelais joue les prolongations. Il sera ouvert tous les jours (sauf le 25 décembre), de 10 h 30 à 20 heures jusqu'au 29 décembre. Sur les allées de Tourny, la promenade sera gourmande ou bien utile pour trouver les petits cadeaux pour les étrennes. Tous les dimanches et pendant les vacances scolaires excepté le 23 et 25 décembre, de 14 à 17 heures, les Clowns Stéthoscopes proposeront des maquillages ludiques et de créer des cartes postales destinées aux enfants hospitalisés. Tous les mercredis et samedis, de 14 à 17 heures, l'association Make-a-Wish proposera aux enfants de fabriquer des décorations de Noël pour la forêt de sapins et/ou pour décorer le sapin de leur maison. Ils pourront également créer des cartes postales destinées aux enfants hospitalisés.

**www.marche-de-noel-bordeaux.com**

#### > JUSQU'AU 3 JANVIER

Situé sur un éperon rocheux, Castelmoron d'Albret, plus petite commune de France, non loin de Sauveterre-de-Guyenne, expose ses crèches dans son église ainsi que dans son village pittoresque de l'Entre-deux-Mers. Il est possible de découvrir les crèches paroissiales et autres jusqu'au 3 janvier dans les églises de Caumont de 13 h 30 à 18 heures, de Landerrouet sur Ségur de 10 à 18 heures et de Mesterriex de 15 à 18 heures (des commentaires seront faits sur le plafond peint de l'église). La poursuite des expositions se fera le dimanche 10 janvier à Landerrouet sur Ségur.

**05 56 61 49 42**

## AVANT LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER : AIDES BOVINES, OVINES ET CAPRINES

Dans le cadre des régimes de soutien direct des filières animales, les aides aux éleveurs d'ovins et/ou de caprins et/ou bovins (aide bovine allaitante, aide bovine laitière, aide aux veaux sous la mère) doivent être demandées auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Ces aides concernent tous les producteurs détenant au moins 50 brebis (aides ovines) ou au moins 25 chèvres (aides caprines) ou au moins 10 vaches allaitantes (aide bovine allaitante). Les exploitants devront déclarer, sur internet, leurs demandes d'aides animales depuis le site

«TELEPAC» [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) :

- pour les aides bovines, à compter de début janvier et jusqu'au 17 mai 2016 inclus,

- pour les aides ovines et caprines, à compter de début janvier et jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016 inclus.

Le code Télépac à utiliser est celui de 2015. A compter de 2016 et afin de sécuriser les données télédéclarées, les exploitants devront changer leur mot de passe tous les 6 mois.

**Contact DDTM**  
**Unité de gestion des aides directes**  
**Tél. 05 56 24 85 63**





> **QUESTIONS À... Denis Lurton,**  
président de la commission employeur de la FDSEA

## «Nous demandons des assouplissements et le report du compte pénibilité»

**EMPLOI** Le compte pénibilité est inapplicable en l'état. La FDSEA demande son report pour procéder à des adaptations afin de prendre en compte les spécificités des activités agricoles et viticoles. Denis Lurton, président de la commission employeur de la FDSEA explique.

**AAVA : Denis Lurton, pouvez-vous revenir sur la genèse du compte pénibilité ?**

**Denis Lurton :** Le législateur, par une loi promulguée le 20 janvier 2014, a décidé de la création du compte personnel de prévention de la pénibilité pour garantir «l'avenir et la justice du système de retraites». Au travers de cette loi, le législateur a eu pour ambition «d'inciter les entreprises à réduire au maximum l'exposition de leurs salariés à des situations de pénibilité et de permettre aux salariés exposés à des conditions de travail pénibles d'accéder à des postes moins pénibles grâce à la formation, de réduire leur durée de travail ou de partir en retraite de manière anticipée».

**AAVA : Oui mais concrètement...**

**D. L. :** Avec la mise en place du compte pénibilité, le législateur demandait à l'employeur d'avoir la capacité de déclarer si son ou ses salariés ont été soumis - ou pas - à dix facteurs de pénibilité. Pour l'instant, il a mis le focus sur quatre d'entre eux : le bruit, les gestes répétitifs, les équipes successives - ce que nous appelions familièrement les trois ou deux

huit - et enfin le milieu hyperbare c'est-à-dire des salariés qui ont du supporter une pression supérieure à la pression atmosphérique. Il existe donc six autres facteurs de pénibilité comme, par exemple, le travail de nuit, les températures externes, les postures pénibles... À ce propos, sachez-vous que la définition actuelle reviendrait à qualifier 40 à 60 % de la durée de travail des salariés de certaines filières en postures pénibles. Ce constat ne reflète pas la réalité des conditions de travail.

**AAVA : Le compte pénibilité doit entrer en vigueur au 31 janvier 2016. Quelles sont les préconisations de la FDSEA ?**

**D. L. :** Le gouvernement ne peut pas exiger des employeurs qu'ils soient prêts, en ce début d'année, à remplir cette obligation alors qu'il n'est lui-même pas opérationnel. Pour ne citer qu'un exemple, le décret modifiant la définition des gestes répétitifs n'est toujours pas sorti. Aussi, il est indispensable de reporter la mise en application du dispositif.

**AAVA : Mais au-delà de ce report, considérez-vous aujourd'hui que le compte pénibilité est applicable ?**

**D. L. :** Bien sûr que non ! Si

les derniers assouplissements étaient très attendus notamment au niveau de la suppression de la fiche individuelle, du référentiel de branche opposable aux salariés, du report de la déclaration des six autres facteurs de pénibilité comme par exemple au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ou encore de la redéfinition des gestes répétitifs, ils sont largement insuffisants. Il reste encore de trop grandes incertitudes pour que le compte pénibilité soit appliqué en l'état. Et cela alors que les employeurs agricoles sont déjà submergés de normes. Le secteur agricole n'a pas besoin qu'on ajoute des couches au millefeuille administratif et des coûts financiers supplémentaires.

**AAVA : Quelles applications concrètes demandez-vous ?**

**D. L. :** Nos demandes sont très claires. Nous voulons la réécriture du facteur «postures pénibles» sur la base d'une définition très simple avec des situations professionnelles très caractérisées. Le facteur «agents chimiques» doit être supprimé afin de valoriser toutes les mesures de prévention déjà mises en place. Depuis de nombreuses années maintenant, les employeurs de main d'œuvre ont pris conscience de la nécessaire

“ Il reste encore de trop grandes incertitudes pour que le compte pénibilité soit appliqué en l'état. ”

prévention pour leurs salariés. Nous avons bien en conscience aussi la nécessité d'évoluer. De même, la prise en compte des salariés saisonniers doit être clarifiée pour éviter la sur-déclaration qu'entraîneraient les modalités actuelles. Enfin nous attendons l'octroi d'un délai supplémentaire, au moins fin 2016, pour permettre l'éventuelle mise en place d'un référentiel collectif applicable en agriculture.

**AAVA : Comment comptez-vous vous faire entendre ?**

**D. L. :** Nous allons interpeler

nos parlementaires et nous allons les inviter sur nos exploitations pour leur faire constater l'inapplicabilité du compte pénibilité. Parallèlement, la FNSEA maintient la pression auprès des ministres concernés - agriculture et travail - en multipliant les rendez-vous et courriers pour faire aboutir nos demandes. Nous souhaitons qu'un dispositif de branche adapté à la réalité du monde agricole soit mis en place. Nous souhaitons faire du compte pénibilité un dispositif plus juste, plus simple et plus opérationnel.

### Ils ont dit

“Le vin est un produit de civilisation. Il incarne des valeurs, il fait partie de la France. Nous devons porter cet héritage, ces métiers magnifiques.”

> Mathias Felk, secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger, lors de son intervention à l'assemblée générale du CIVB à Bordeaux, le 14 décembre.

### Billet d'humeur

«Plan de Soutien à l'Élevage : le compte n'y est pas»

Au 3 décembre 2015, les 126 dossiers d'éleveurs instruits dans le cadre du FAC (prise en charge d'intérêts d'emprunts) font état d'un besoin financier de 449 000 euros. La réception des dossiers court jusqu'à la fin de l'année laissant présager un besoin supérieur. Or, la répartition des enveloppes ne permet d'abonder pour la Gironde que 375 000 euros. Nous sommes loin du compte et à ce jour ce serait une trentaine d'éleveurs qui ne pourraient bénéficier d'aucun soutien structurel. Pourtant dès la mise en place du FAC, la FDSEA avait demandé une enveloppe de 450 000 euros. Ainsi, alors que les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 31 décembre, et que les besoins sont nombreux, l'État ne peut répondre à cette demande. La FDSEA a sollicité le Préfet et les banques pour trouver des réponses pour les dossiers qui n'auraient pas de solutions : enveloppe supplémentaire, possibilité de restructuration de dettes etc. À ce jour, pas de réponse. Cette situation est d'autant plus insupportable que les entreprises de transformation et de distribution ne jouent toujours pas le jeu et font la part belle à leurs marges au détriment des producteurs. Les éleveurs sont en colère et au bord de l'implosion. Les grands discours de maintien de l'élevage sur tout le territoire ne seraient-ils que de la poudre aux yeux ?

Serge Bergeon,  
secrétaire général de la FDSEA de la Gironde

### Zoom



Toute l'équipe de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Que ces jours soient remplis de joie, de paix, de partage et de belles rencontres.



# Foncier et compétitivité

**TERRES** Les 3 et 4 décembre, le congrès des SAFER a mené une réflexion sur la nécessité de concilier régulation foncière et compétitivité des exploitations agricoles.

Selon une étude de l'INRA de Rennes présentée au congrès des SAFER, en 1990, 20 % des exploitations françaises cultivaient 60 % des hectares agricoles et, en 2010, 20 ans plus tard, 63 %. La répartition n'a donc guère changé.

## Égalitaire

La France est un pays plutôt égalitaire même si la surface des exploitations n'est pas toujours corrélée avec leur dimension économique. Elle l'est moins que l'Irlande et la Finlande, pays où 20 % des exploitations cultivent seulement 50 % des terres agricoles, mais elle l'est plus que les anciens pays communistes comme la Bulgarie, la Slovaquie, la Hongrie ou la République tchèque où ces 20 % en rassemblent 95 %. En 2010, ces 20 % regroupaient 88 % des terres cultivées dans l'Union européenne mais, surtout, les plus de 100 hectares - moins de 3 % du total - mettaient en valeur plus de la moitié, du fait, entre autres, de la persistance de «grandes structures» mises en place par les régimes communistes. Mais la situation évolue.



La surface des exploitations n'est pas toujours corrélée avec leur dimension économique.

## Spéculation


En Allemagne, de grandes exploitations sociétaires se constituent dans les lander de l'ex RDA. Elles sont issues du démantèlement progressif des grandes fermes d'Etat dont les terres sont souvent rachetées par des non-agriculteurs. Le phénomène fait son apparition dans notre pays, comme l'a rappelé le président de la

FNSAFER, Emmanuel Hyst : «Des structures naissent, parfois portées par des capitaux extérieurs à l'agriculture. Si, dans un premier temps la justification devait être la réduction des coûts d'exploitation, ces gains sont cependant obérés par un coût exorbitant de la reprise. Dès lors, la seule rentabilité se trouve dans la spéculation. Des unités d'exploitation

de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'hectares, apparaissent en France». De toute évidence, la poursuite de cette tendance marquerait la fin des exploitations dites «familiales» du fait que les capitaux y sont détenus par les membres de la famille. Elle ne peut que favoriser l'uniformisation de la production agricole et même, à terme, mettre en danger l'autonomie alimentaire de la France et de l'Europe.

## Même régulation

Plusieurs intervenants ont rappelé que compétitive ne signifie pas produire «au plus bas coût». Elle est un «optimum» et celui-ci peut varier selon plusieurs facteurs : qualité des produits, protection de l'environnement, stabilité et sécurité alimentaire, adaptation du produit agricole à un usage particulier. C'est pour éviter ce qu'ils considèrent comme une dérive que les responsables des SAFER seront informés, dès l'an prochain, des mouvements de parts au sein des sociétés agricoles. Ils sauront qui, désormais, exploite la plus grande part des terres agricoles et demandent de pouvoir les contrôler chaque fois qu'elles ont pour résultat de changer l'équilibre des détenteurs. «Nous ne remettons pas en cause la forme sociétaire. Bien au contraire : la société familiale, permettant la transmission progressive à l'exploitant, est naturellement à privilégier. Les sociétés doivent cependant être soumises à la même régulation que les autres exploitations», a conclu le président Emmanuel Hyst.



Toujours le bon plant pour votre vigne!

En savoir +



[info@pepinieres-bouillac.com](mailto:info@pepinieres-bouillac.com)  
<http://www.pepinieres-bouillac.com>  
 05 57 32 41 76 / 06 37 50 28 87

**GREFFÉS-SOUDÉS CERTIFIÉS**  
PLUS DE 250 ASSEMBLAGES DISPONIBLES !

- PLANTS EN POTS
- CONTENEUR
- TRADITIONNELS
- GRANDS PLANTS
- PLANTS INOCULÉS TRICHODERMA
- SÉLECTION MASSALE

**PRESTATAIRE DE SERVICES**

- FINANCEMENT AGILOR
- TRAITEMENT À L'EAU CHAUDE
- PLANTATION MANUELLE
- PLANTATION MÉCANIQUE AU GPS

## Et aussi

### Sur-amortissement et FAC CUMA : une reconnaissance nécessaire et bienvenue

Le 3 septembre, le gouvernement confirmait des mesures de soutien à l'agriculture dont deux avancées majeures pour les CUMA :

- la possibilité pour l'adhérent de CUMA de bénéficier de l'avantage fiscal lié à la mesure de sur amortissement dans le cadre d'un investissement fait par la CUMA ;
- l'ouverture aux CUMA du dispositif Fonds d'Allègement des Charges en faveur de l'élevage. Applicable depuis le 15 octobre, de nombreux dossiers ont déjà été déposés et ont favorisé l'achat ou le renouvellement des matériels en CUMA. Selon la FNCUMA, cette mesure représentera 10 millions d'euros annuels, soit une économie d'impôts qui pourrait être de l'ordre de 1,5 millions d'euros par an pendant 4 ans pour les adhérents des CUMA.

La mise en place de la mesure de sur amortissement pour les CUMA va encourager les investissements en commun et limiter les investissements individuels des agriculteurs qui pèsent sur leur compétitivité et permettre ainsi d'optimiser la maîtrise collective des charges. Pour mémoire, la mécanisation est le premier poste de charges des agriculteurs, et représente en moyenne 30% de l'ensemble des charges d'une exploitation. Le plan de soutien à l'élevage appliqué aux CUMA (FAC CUMA) a vu ses premières aides attribuées, malgré quelques difficultés de répartition dues notamment au principe de subsidiarité et à une enveloppe nationale insuffisante.

Pour mémoire, la France compte 11 260 CUMA qui ont 264 000 adhérents. Cela représente une exploitation sur deux et 398 millions d'euros d'investissement réalisés en 2013.



# La pépinière viticole joue collectif

**SYNDICALISME** Le 8 décembre, le syndicat des pépiniéristes viticulteurs de la Gironde et du Sud-Ouest a tenu son assemblée générale sous la présidence de David Amblevert.

Le président Amblevert y a habitude les participants. Chacune des assemblées générales du syndicat des pépiniéristes est une véritable réunion d'information qui - au-delà des aspects réglementaires - est très riche d'enseignements.

## Profession sérieuse

«2015 est une saison en demi-teinte...» devait tout d'abord expliquer Delphine Bougès secrétaire générale, lors de la présentation du rapport d'activité. En effet, les taux de reprise en pépinière pour les plants greffés soudés n'ont pas été au rendez-vous alors que la demande viticole - dopée par la dernière année du plan collectif - a été extrêmement soutenue. Si la mise en place de plants en pot pour compenser ces pertes a essayé de répondre au mieux aux commandes, «il n'empêche que toutes n'ont pas pu être honorées» souligne Delphine Bougès. «Cela s'explique, a précisé la secrétaire générale, car nous sommes une profession sérieuse qui tient compte de la disponibilité, de la qualité et de la traçabilité». Une profession qui travaille «main dans la main avec la viticulture». Au travers de son engagement au projet «new vine» -pour la



Aux côtés du président David Amblevert, B. Farges, président du CIVB, B. Artigue président de la Chambre d'agriculture, J.-P. Van Ruyskensvelde directeur de l'IFV, D. Bouges secrétaire générale du syndicat et P. Gentier secrétaire national.

création de cépages résistants au mildiou et à l'oïdium- de son engagement pour le plan climat - afin de trouver des solutions pour diminuer le bilan carbone - ou encore pour la lutte contre le dépérissement du vignoble.

## Front commun

A ce propos, Jean Pierre Van Ruyskensvelde, directeur général de l'Institut Français de la vigne et du vin, est revenu longuement sur la nécessité de faire front commun. «La filière

se mobilise et il y a urgence car le vignoble français est le plus impacté». Un plan ambitieux est indispensable au travers de la recherche fondamentale. Mais pas uniquement. Le directeur de l'IFV en appelle à la responsabilité de chacun par l'observation du vignoble «Nous devons être mobilisés tous ensemble pour trouver un itinéraire technique au vignoble et essayer de déterminer des méthodes pour ralentir ou freiner le dépérissement. Une

relation de confiance entre la sélection, la pépinière et le vigneron est indispensable». Pour le matériel végétal les enjeux sanitaires n'ont jamais été aussi forts. Et il conseille de renforcer un dialogue responsable entre le pépiniériste et le viticulteur, de renouveler le parc de vignes mères, de conforter l'action sur l'étape de pré multiplication mais aussi de mieux anticiper les plantations afin qu'elles se réalisent toujours dans des conditions optimales.

## Anticiper

Bernard Farges, président du CIVB, est revenu à son tour sur la restructuration du vignoble

et son impact sur la pépinière. Il en a appelé à l'anticipation pour éviter les à-coups et les manques de perspectives. «On ne pourra pas laisser faire nos collègues à commander des plants en juin pour les planter dans les 15 jours. Il faudra mettre ce sujet sur la table». En cela, le plan collectif de restructuration permet d'avoir une vision sur l'avenir. «C'est un véritable tableau de bord» apprécie le président David Amblevert.

## Coordination

Contre le dépérissement, Bernard Farges reconnaît qu'il faut mener un travail de coordination, de perspective et sans à priori. La filière devra investir «humainement et financièrement». Quant aux cépages résistants «il y a des pistes». Relation de confiance aussi avec la Chambre d'agriculture. Bernard Artigue a souligné «l'appui indéfectible» qui passe notamment par la sélection de nouveaux clones, l'expérimentation de nouvelles variétés, la plantation de matériel de base des clones... Bref, des actions de partenariat qui confortent les relations de la Chambre d'agriculture avec le syndicat des pépiniéristes viticulteurs. Quant au conseil départemental son engagement auprès des entreprises mais aussi du syndicat restera «d'un soutien total».

G. M.-A.

## Le temps d'une image



En Aquitaine, 76 professionnels de la pépinière viticole - dont 53 en Gironde - ont procédé à 4 286 500 mises en pot en 2015 contre 1 911 300 en 2014 soit une augmentation de 124 % ! Le Merlot est toujours le cépage leader suivi par le cabernet sauvignon puis le cabernet franc, le Semillon et le Cot. Le 3309 Couderc, le 101.14 et le Gravessac sont les trois principaux portes greffes. Enfin en Aquitaine les vergers de vignes mères couvrent 280, 45 hectares dont 174,24 hectares en Gironde.

## Et aussi

### Taux de reprise : appel à projet national

Lors de l'assemblée générale des pépiniéristes viticulteurs, le président David Amblevert a longuement abordé le problème que rencontre la pépinière sur les taux de reprise des plants greffés soudés : «À l'heure où nous dotons notre filière du plan de compétitivité PEPI 2020 - grâce à l'accompagnement du conseil régional, accessible à toutes les tailles d'exploitations et qui indiscutablement a entraîné une dynamique collective - nous devons nous pencher sur la faiblesse des taux de reprises. C'est le premier élément de notre compétitivité. Entre les estimations de reprises au contrôle de FranceAgriMer et les quantités réelles récoltées, l'Aquitaine enregistre un delta de 16 points de moins. 16 points, c'est sur le volume 3 millions de plants en moins ; 16 points, c'est 4 millions d'euros de chiffres d'affaire en moins pour notre région ; 16 points, c'est notre capacité, à moderniser notre outil de production par des investissements, qui est altérée.»



# Plombé par les tarifs postaux

La très forte progression des tarifs postaux appliqués à la presse – dont l'Avenir Aquitain – ces dernières années (+47 % en 7 ans) devait assurer le retour à des comptes équilibrés de la branche du transport postal de la presse. Le bilan est aussi décevant que les augmentations ont été fortes pour nous. Et le déficit structurel de la Poste n'a pas diminué !

Quelle déception aujourd'hui d'apprendre que nous allons encore devoir subir une nouvelle progression des tarifs sur les 6 prochaines années à raison de 3 % par an, hors inflation !

Pas de négociations, pas de discussions mais une décision unilatérale avec au final, une addition particulièrement forte qui nous sera impossible à absorber.

Domage que le gouvernement ne puisse décider de la sorte pour la progression des prix agricoles ! Domage de fragiliser encore un peu plus la

presse agricole qui en plus est un secteur d'activité en pleine mutation.

La ruralité présente-t-elle aussi peu d'intérêt qu'il soit permis à ce point d'affaiblir la presse agricole et rurale ?.

À méditer....

**L'Avenir agricole et viticole Aquitain -votre journal !- et l'ensemble des journaux du syndicat national de la presse agricole et rurale**



## Et aussi

### Coop de France engagée dans une stratégie de performance

Coop de France a dévoilé, le 16 décembre en congrès, son projet stratégique 2020 «*au service de la performance des coopératives*». «*Notre économie doit retrouver sa performance et sa compétitivité*», a déclaré le président Philippe Mangin devant le ministre de l'Economie Emmanuel Macron. «*Le modèle coopératif apporte des solutions économiques et sociales réalistes et concrètes : c'est tout l'objet de notre projet stratégique pour les cinq prochaines années. Celui-ci vise à réaffirmer notre fédération comme un syndicat national d'entreprises dont les adhérents sont en prise directe avec les marchés, les clients finaux et les consommateurs.*» Coop de France 2020 porte l'ambition pour les coopératives de relever le défi de la compétitivité et de la création de valeur. Et Philippe Mangin de souligner le «*besoin que l'Europe et l'Etat les accompagnent*».

## COOPÉRATEURS ET ENGAGÉS !

Adhérents et donc propriétaires de nos coopératives, nous agissons :



- pour l'avenir de nos exploitations, nos revenus, nos débouchés, par le développement de filières alimentaires durables,
- pour l'avenir des territoires ruraux, par l'implantation d'activités économiques et la création d'emplois locaux,
- pour l'avenir des générations futures d'agriculteurs, par la transmission d'entreprises innovantes.

Une campagne de communication financée en Gironde (33) par :

ALLIANCE BOURG, CAVE DE LISTRAC-MÉDOC, EURALIS, EXPANDIS, LES CAVES DE RAUZAN, LES VIGNERONS DE LANDERROUAT DURAS CAZAUGITAT LANGOIRAN, LES VIGNERONS D'UNI-MÉDOC, LES VIGNERONS DE TUTIAC, MAÏSADOUR, SODIAL, UNICOQUE, UNION DE PRODUCTEURS DE LUGON, UNION DE PRODUCTEURS DE SAINT-EMILION, UNIVITIS, VIGNERONS DE PUISSEGUIN LUSSAC SAINT-EMILION, FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES VINICOLES D'AQUITAINE, COOP DE FRANCE AQUITAINE.



la  
coopération  
agricole  
*produisons l'avenir*

www.lacooperationagricole.coop  

NOUS COMMUNIQUONS DEPUIS 2 ANS POUR VALORISER LE MODÈLE COOPÉRATIF, NOS SAVOIR-FAIRE ET NOS MÉTIERS.



# Commerce extérieur : l'heure des convergences

**CIVB** Le CIVB a tenu son assemblée générale le 14 décembre en présence de Mathias Felk secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger.

Bernard Farges, président du CIVB, en accueillant le secrétaire d'Etat Mathias Felk, n'a pas manqué de souligner le poids de la filière viticole française avec ses 10 milliards d'euros d'excédent commercial. Et bordelaise avec ses 2 milliards d'euros, ses 6 500 viticulteurs et ses 50 000 emplois directs et indirects. «Ces chiffres sont le fruit du travail de nos entreprises et croyez le, il n'est pas plus simple de produire, assembler et vendre nos vins que de produire, assembler des rafales. Girondins, nous sommes ravis de voir les plus hautes autorités de l'Etat soutenir, promouvoir ces avions, et un peu jaloux aussi. Mais plutôt que de cultiver ce vilain défaut, la jalousie, je vous propose de travailler ensemble...»

## «La diplomatie des terroirs»

Mathias Felk devait abonder dans le sens des attentes de la profession viti-vinicole, en évoquant notamment une démarche définie avec le ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius, celle de «la diplomatie des terroirs». Elle inclut la promotion des indications géographiques, la gastronomie, le vin... du grain à moudre pour Bernard Farges qui avait évoqué les enjeux



Bernard Farges à Mathias Felk, secrétaire d'Etat au commerce : «Il n'est pas plus simple de produire, assembler, vendre nos vins que de produire, assembler, vendre des Rafales !»

se rapportant aux accords internationaux - négociations TTIP - en particulier ceux qui concernent la protection des appellations d'origine, ainsi que de la mention «château». Il formulait également des craintes quant à la compétitivité des vins français sur le marché chinois face aux vins chiliens, le handicap subi, suite aux droits de douane zéro, étant de l'ordre de 20%. «Le gouvernement est aussi mobilisé sur ce sujet mais qu'il n'y aura pas de solution du jour au lendemain» a assuré le ministre.

## Possible arrêt des négociations

De même, les appellations font «partie du top des priorités» pour le gouvernement dans les négociations. «Il n'y aura pas d'accord si les indications géographiques ne sont pas prises en compte...» Et comme les Américains sont plus que réticents sur le sujet : «s'il n'y a pas mouvement des Etats-Unis, la France envisagera toutes les options, y compris l'arrêt des négociations». Bien que la négociation soit conduite par un commissaire européen,

Mathias Felk, estime que le gouvernement en détient le pouvoir. La protection de la dénomination «château» est également prise en compte par le gouvernement.

## Le potentiel œnotouristique

Le président du CIVB avait

ouvert le dossier du tourisme et rappelé le rôle en la matière de la ville de Bordeaux, du Conseil départemental et du Conseil régional mais «l'Etat détient les clefs du rendement de nos efforts» par le statut fiscal des activités œnotouristique. «Le tourisme est une grande priorité nationale. La France accueille 85 millions de touristes elle en espère 100 millions à l'horizon 2020. Vous y contribuez. Je veux vous remercier pour ce travail». Le Secrétaire d'Etat indiquait ainsi que ce sont maintenant 10 000 caves ou chais qui, au plan national, reçoivent des visiteurs et que le potentiel de développement est énorme puisque seulement 10 % des exploitations proposent de telles activités. Après avoir salué le travail du CIVB et du Département en la matière, il annonçait la labellisation, dans le cadre de Vignoble et Découvertes, de deux nouvelles routes des vins girondines, celle du Médoc et de Blaye-Bourg.

G. G.

## Le temps d'une image



Bernard Farges n'a pas manqué non plus d'évoquer les péripéties de la clarification de la loi Evin en saluant les efforts «de quasiment tous nos sénateurs et députés girondins» et adressé un remerciement particulier à Gérard César ainsi qu'à Gilles Savary qui ont entraîné une majorité de députés et sénateurs à soutenir l'amendement. Mathias Fekl, a estimé pour sa part «qu'il serait difficile de promouvoir à l'étranger un produit stigmatisé à l'intérieur» estimant «qu'il faut se garder d'aller vers une société aseptisée, qui mettrait le vin de côté, alors qu'il est un produit affirmant une civilisation, un rapport avec la vie, la culture, et les valeurs...».

## Et aussi

### L'assemblée générale du CIVB a aussi abordé...

**Le budget 2016.** Le CIVB a adopté à l'unanimité son projet de budget 2016. Il s'appuie sur une prévision de sorties (élément qui détermine pour 80 % les recettes de l'interprofession) de 5 100 000 hl. Il est de l'ordre de 36 millions d'euros, dont près de 30 provenant des cotisations.

### La Cité des Civilisations : 1<sup>er</sup> juin 2016

La Cité des Civilisations du Vin, «site unique dédié au vin comme patrimoine culturel, universel et vivant», compte accueillir 450 000 visiteurs dont 40% d'étrangers dans ses 13 350 mètres carrés répartis sur 10 niveaux. Elle ouvrira ses portes au public le 1<sup>er</sup> juin 2016.

### Les lobby anti...

Concernant la clarification de la loi Evin, le député Gilles Savary a affirmé que «l'on a, cette fois, marqué des points. Mais il y a une poussée du lobby hygiéniste». Il estime que la bataille n'est pas complètement gagnée. De même, face au lobby des anti...le député en appelle à arrêter «ce face à face sanitaire» avec «des gens qui viennent à la campagne avec la tête en ville». «Nous sommes dans une logique économique et sociale. Il faut de la pédagogie. Soyez décomplexés»

### Bordeaux capitale mondiale du vin

La prochaine fête du vin aura lieu à Bordeaux se tiendra du 23 au 26 juin. Elle se déroulera dans un contexte particulier car elle aura lieu en parallèle de l'ouverture de la Cité des civilisations du vin et de l'Euro. 10 villes du monde seront invitées et le thème en sera «Bordeaux capitale mondiale du vin».



# La Chambre régionale APLC est installée

**ÉLECTIONS** La session d'installation de la Chambre régionale d'agriculture Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a eu lieu le 15 décembre en Haute-Vienne. À l'ordre du jour, l'élection du Président et du Bureau et les grands dossiers.

C'est désormais officiel, la chambre régionale d'agriculture Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (CRA ALPC) est créée. Le 15 décembre, Dominique Graciet, président de la CRA Aquitaine a été élu à la présidence. Deux autres candidats étaient en lice, Philippe Coutant (79) pour la Confédération paysanne et Bertrand Vanteau (87) pour la Coordination rurale. Sur les 130 votants, 86 se sont exprimés en faveur du candidat FNSEA/JA. Les présidents des CRA Poitou-Charentes, Luc Servant et Limousin, Jean-Philippe Viollet sont respectivement premier et second vice-président. Les neuf présidents de chambres départementales – dont Bernard Artigue pour la Gironde – sont vice-présidents. «*Notre volonté était que les douze départements de la région soient représentés, précise Dominique Graciet. Les huit sièges restants sont attribués aux OPA : organisations syndicales, CUMA, coopératives, salariés...*»

## Deux objectifs majeurs

Si président et membres du bureau sont désormais connus, il n'en est pas encore de même pour le siège de la nouvelle Chambre. Une décision qui appartient au Préfet de région.



Les nouveaux élus de la Chambre régionale d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

En attendant, les travaux de la nouvelle chambre vont devoir s'engager rapidement. Deux objectifs majeurs : faire des économies sur les fonctions supports tout en mettant l'accent sur la proximité et faire du lobbying auprès des décideurs politiques. «*L'agriculture est le premier secteur économique de la nouvelle région, rappelle Dominique Graciet. Nous devons obtenir*

*l'accompagnement financier nécessaire y compris pour répondre aux ambitions affichées par les candidats à la présidence de la Région en matière d'agriculture.*»

## Un budget agricole insuffisant

D'après les calculs des élus, 14 millions d'euros supplémentaires seraient nécessaires

sur le budget agricole régional. «*L'Aquitaine représente aujourd'hui la moitié des exploitants de la grande région et la moitié du chiffre d'affaires agricole, détaille Dominique Graciet. Demain, il faudrait donc en théorie doubler le budget agricole aquitain. Si on compare ce résultat à l'addition des trois budgets actuels aquitain, limousin et picto-charentais, le delta est de 14 millions*

*d'euros.*» Les nouveaux élus ont insisté aussi sur la nécessité de donner de la lisibilité aux filières. Ils veulent également mettre la recherche et l'innovation au cœur de leurs préoccupations. «*La recherche d'aujourd'hui, c'est le revenu agricole de demain.*»

## Alain Rousset tend une main à l'agriculture

C'est au monde agricole qu'Alain Rousset a réservé sa première sortie officielle en tant que président de Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en assistant à une partie de la session d'installation de la CRA ALPC. Il a invoqué trois raisons à sa présence en Limousin. «*La première est que l'agriculture et l'agroalimentaire de notre région est la première d'Europe en valeur. Nous devons d'abord être attentifs aux revenus des agriculteurs. Les exploitations agricoles sont des entreprises qui doivent être compétitives. Pour ça la recherche et l'innovation sont primordiales.*» Autre raison à sa présence, son attachement à l'agriculture qu'il se plaît à rappeler. Enfin, le président de la Grande région a évoqué la nécessité de travailler ensemble sur l'évolution de l'agriculture et d'anticiper.

P. D.

## La FNSEA ALPC se met en ordre de marche

Le 16 octobre dernier, la FNSEA ALPC voyait officiellement le jour. À cette occasion, elle avait invité les candidats aux élections régionales à dévoiler leur vision de l'agriculture régionale. Début décembre, une nouvelle étape était franchie avec la confirmation d'Henri Biès-Péré au poste de président et l'élection des membres du bureau. Poursuivant son organisation à la nouvelle échelle régionale, les membres du conseil d'administration se sont réunis en séminaire à Brive, les 9 et 10 décembre. L'objectif était

double : préparer le projet politique de la FNSEA ALPC et sur à l'interne, définir les axes de travail prioritaires. «*Nous avons voulu faire le point sur les sujets essentiels pour l'agriculture aujourd'hui, détaille Henri Biès-Péré. Et l'essentiel peut se résumer en trois grands thèmes. Le premier concerne le fonctionnement de notre organisation. Le second concerne les relations avec l'extérieur et notamment le nouveau conseil régional. Le dernier axe de travail est l'environnement avec notamment la Directive Nitrates. Aujourd'hui,*

*la région ALPC est à cheval sur deux bassins. La réforme territoriale doit permettre de remettre à plat les plans d'actions. Tous les agriculteurs où qu'ils soient devront être également traités.*»

## La voix de l'agriculture

En marge de ce séminaire, le président du Conseil départemental de Corrèze, Pascal Coste, a fait part de sa vision du rôle des conseils départementaux aux côtés du conseil régional. Il se propose d'accueillir d'ores et déjà des services de

la région au sein de son conseil départemental. Il a profité également de son intervention auprès des représentants du syndicalisme pour leur rappeler la nécessité de se rapprocher

des conseillers départementaux «*qui porteront la voix de l'agriculture*» pour qu'ensemble «*ils construisent la politique régionale de demain.*»







# Le vin à la loupe

**VINIFICATION 2015** Les vinifications du millésime 2015 maintenant terminées ainsi que les fermentations malolactiques largement avancées, il est grand temps de se plonger dans la phase d'élevage.

Les copeaux sont les plus petits alternatifs utilisables. Lors de l'élevage ils seront placés dans le vin dans des sacs à infusion. Généralement, un temps de contact de 2 mois est suffisant. Chaque gamme est différente, aussi, il est conseillé de réaliser des essais afin de déterminer le meilleur assemblage de copeaux ainsi que la dose appliquée.

On trouve toute une gamme intermédiaire d'alternatifs, dont la grosseur se situe entre les copeaux et les douelles. A taille intermédiaire, temps d'élevage intermédiaire avec des périodes de 2 à 4 mois, éventuellement 6 mois pour les gammes de blocks les plus épaisses.

Les staves ou douelles sont des morceaux de chêne sciés. Celles-ci devront être installées dans la cuve, l'idéal est d'éviter qu'elles soient au fond dans les lies. Leur taille importante va impliquer un temps d'élevage plus long (6 à 9 mois).

## Focus sur le millésime 2015

Bien que globalement qualitatif, le millésime 2015 présente tout de même des situations hétérogènes. La diversité des matrices à travailler va donner l'occasion au vinificateur d'utiliser l'ensemble des intérêts techniques des alternatifs. Certaines zones touchées par des précipitations trop importantes proches de la date de récolte auront entraîné une récolte précoce avant la date



Il est conseillé de réaliser des essais afin de déterminer le meilleur assemblage de copeaux ainsi que la dose appliquée.

optimale de la maturité et également un phénomène de dilution. Les vins issus de ces vendanges pourront présenter des notes légèrement végétales et des structures tanniques moyennes à faible. Les alternatifs pourront venir compenser ce manque de structure par un apport de tanins. Ils serviront également d'un point de vue organoleptique puisqu'ils apporteront des arômes issus de la chauffe du bois de chêne et donc une certaine complexité au vin.

Cependant une majorité de vins présentent des arômes fruités, généralement mûrs et des tanins soyeux. L'emploi d'alternatif peut s'avérer judicieux, il est cependant à piloter en fonction du profil boisé recherché.

Dans le cadre d'un profil boisé

discret, il faudra s'orienter vers des gammes d'alternatifs visant à apporter de la sucrosité et du volume en bouche sans toutefois marquer le nez par des notes boisées (grillées, torréfiées) afin de respecter le fruit. Pour des profils boisés plus marqués et prononcés, allant parfois sur des intensités aromatiques proches d'un élevage en barriques, il faudra là aussi choisir des gammes voir des assemblages de gammes adaptées au profil recherché. On pourra notamment varier les origines de bois (français, américains), les chauffeuses (moyenne, moyenne plus, forte, longue) ou méthode de chauffe (convection, braséro).

L'élevage avec des alternatifs doit être bien raisonné et ne doit en aucun cas être systématique. Il faut définir le type

de profil boisé du produit final c'est-à-dire au niveau du profil

aromatique ainsi que de l'apport en bouche. En fonction de ces deux critères on déterminera notamment l'origine des bois (français ou américain) ainsi que le type de chauffe (profil aromatique). Une fois l'objectif produit déterminé il faut prendre en compte le temps d'élevage dont on dispose ainsi que du coût de l'élevage. Un élevage avec des copeaux sera plus rapide et moins coûteux à l'inverse d'un élevage sous staves qui nécessite un temps plus important (au moins 6 mois) et qui représente également un coût supérieur. C'est donc l'objectif produit couplé à ces différents paramètres qui permettra de déterminer l'alternatif le plus judicieux à mettre en œuvre.

## Et aussi

### Alternatifs, apport d'oxygène et doses de SO<sub>2</sub>

Le bois de chêne est un matériau poreux qui contient de l'air dans ces porosités, notamment de l'oxygène. L'élevage en cuve en présence d'alternatifs va entraîner une dissolution progressive de l'oxygène contenu dans ce bois au vin en contact. L'alternatif étant totalement immergé dans le vin, ce dernier va pouvoir pénétrer dans les porosités du bois afin d'extraire les composés d'intérêts ce qui libérera également l'oxygène contenu à l'intérieur de celles-ci. L'élevage avec des alternatifs à des doses classiques d'utilisation (8 à 10 g/l) entraînerait la perte de 4 à 7 mg de SO<sub>2</sub> libre. Il a également été constaté que les quantités d'oxygène dissous dans les vins étaient plus importantes lors d'un élevage avec des gros morceaux de chêne. Un élevage sous staves apporte en moyenne deux fois plus d'oxygène qu'un élevage avec des copeaux, à la même dose d'emploi. La baisse de SO<sub>2</sub> est donc liée à deux critères, la dose de bois appliquée au vin ainsi que le type d'alternatifs utilisé. Cette diminution de la teneur en SO<sub>2</sub> libre du vin peut être à l'origine de légères oxydations entraînant une perte d'arômes fruités. Il existe également un risque microbiologique, avec développement de population de Brettanomyces pouvant entraîner une synthèse de phénols volatils et donc une dépréciation qualitative du produit en fin d'élevage.

### Anticiper

Il est donc important pour l'opérateur d'anticiper les risques liés à l'élevage sous bois par le biais d'alternatifs. Il faudra anticiper la perte de SO<sub>2</sub> liée à la dissolution d'oxygène en réajustant la teneur avant l'apport de bois, en contrôlant rapidement après l'incorporation des alternatifs et en ayant un suivi régulier tout au long de l'élevage. Ces suivis de SO<sub>2</sub> doivent être couplés avec un suivi des populations microbiologiques indésirables (levures d'altération Brettanomyces) avant l'ajout des produits alternatifs et rapidement après leur incorporation.

## Le temps d'un tableau

	COPEAUX	BLOCKS	STAVES FINES	STAVES ÉPAISSES
<b>Moment d'utilisation</b>	FA, FML, Elevage	FA, FML, Elevage	FA, FML, Elevage	FA, FML, Elevage
<b>Temps de contact</b>	1 à 2 mois	3 à 4 mois	4 à 6 mois minimum	6 mois et plus
<b>Dose</b>	1 à 2 g/l (VB) 2 à 4 g/l (VR)	2 à 3 g/l (VB) 3 à 6 g/l (VR)	1 à 2 staves / hl (VB) 2 à 4 staves/hl (VR)	0,5 à 1 stave/hl (VB) 1 à 2 staves/hl (VR)
<b>6 à 21 €/hl (VR)</b>	0,80 à 1,70 €/hl (VB) 1,60 à 3,50 €/hl (VR)	3,50 à 5 €/hl (VB) 5 à 10 €/hl (VR)	3 à 9 €/hl (VB) 6 à 19 €/hl (VR)	3 à 10 €/hl (VB) 6 à 21 €/hl (VR)

Depuis le règlement du 20 décembre 2005, l'utilisation de morceaux de bois de chêne est autorisée en élevage (hormis pour des ODG qui l'auraient interdite). Cette utilisation s'est également étendue à la période des vinifications depuis le 10 juillet 2009 et le règlement CEE n°606/2009.



**Contact**  
Geoffrey Feytout,  
œnologue consultant,  
œnocentre Saint-Savin









Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales.



# Fermage des vins

## CAMPAGNE 2014/2015

> L'arrêté préfectoral relatif à la fixation du prix annuel des vins devant servir de base au calcul des fermages dans le département de la Gironde pour la campagne 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015), récolte 2014, est paru. Nous donnons ci-dessous les prix des vins fixés par appellation.

VINS BLANCS	€/Tonneau 900 l	€/Hectolitre	VINS ROUGES-ROSÉS	€/Tonneau 900 l	€/Hectolitre
<b>Liquoreux</b>			<b>Graves</b>		
Sauternes	3997,00	444,00	Pessac-Léognan	3929,00	436,50
Barsac	3736,00	415,00	Graves	1637,00	182,00
Cérons	1605,50	178,50	<b>Pomerol</b>		
Graves Supérieur	1623,50	180,50	Pomerol	6365,00	707,00
Sainte-Croix-du-Mont	2124,00	236,00	Lalande de Pomerol	3597,00	399,50
Loupiac	2261,50	251,50	<b>Saint-Émilion</b>		
Cadillac	1219,50	135,50	Saint-Émilion	3544,00	394,00
1 <sup>ères</sup> Côtes de Bordeaux	1219,50	135,50	Saint-Georges	2589,00	287,50
Côtes Bx - Saint-Macaire	1192,00	132,50	Puisseguin	2618,00	291,00
Bordeaux Supérieur	1192,00	132,50	Montagne	2589,00	287,50
<b>Secs</b>			Lussac	2518,00	280,00
Pessac-Léognan	3883,50	431,50	<b>Fronsac</b>		
Graves	1618,00	180,00	Canon Fronsac	1750,50	194,50
Graves de Vayres	1192,00	132,50	Fronsac	1517,00	168,50
Entre-deux-Mers	1231,00	137,00	<b>Côtes</b>		
Entre-deux-Mers Haut Benauges	1231,00	137,00	Côtes de Bourg	1397,00	155,00
Bordeaux	1192,00	132,50	Blaye Côtes de Bordeaux	1371,00	152,50
Ste-Foy-de-Bordeaux	1192,00	132,50	Castillon Côtes de Bordeaux	1431,00	159,00
Côtes Bourg	1192,00	132,50	Cadillac Côtes de Bordeaux	1246,00	138,50
Blaye - Côtes de Bordeaux	1192,00	132,50	Francs Côtes de Bordeaux	1261,00	140,00
Côtes de Blaye	1192,00	132,50	Graves de Vayres	1287,00	143,00
Vins SIG	700,00	78,00	Côtes de Bordeaux	1269,00	141,00
<b>VINS ROUGES-ROSÉS</b>			Ste-Foy-de-Bordeaux	1200,00	133,50
<b>Médoc</b>			<b>Bordeaux</b>		
Saint-Julien	7952,00	883,50	Bordeaux supérieur	1400,00	155,50
Margaux	7984,00	887,00	Clairet	1244,00	138,00
Pauillac	7685,00	854,00	Bordeaux rosé	1137,00	126,50
Saint-Estèphe	5606,00	623,00	Bordeaux	1200,00	133,50
Listrac	2627,50	292,00	Vins SIG	678,00	75,50
Moulis	2627,50	292,00			
Haut-Médoc	2627,50	292,00			
Médoc	2362,00	262,50			

Frais de mise en bouteille : 0,92 euros H.T./bouteille (ou 1,06 €TTC/bouteille).

## Fermage des vergers pruniers et pommiers

Catégorie	Maxima/ha	Minima/ha
<b>Vergers de pruniers</b>		
1 <sup>ère</sup> catégorie	516	430
2 <sup>ème</sup> catégorie	430	344
3 <sup>ème</sup> catégorie	344	172
<b>Vergers de pommiers</b>		
1 <sup>ère</sup> catégorie	805,50	479,25
2 <sup>ème</sup> catégorie	479,25	338,11

# Marchés des producteurs : une saison réussie

**DÉVELOPPEMENT** Les marchés des producteurs se sont installés, depuis 15 ans, dans le paysage girondin.



Les maires et les producteurs se sont retrouvés à Saint-Émilion pour faire le bilan de la saison qui a accueilli pas moins de 40 000 visiteurs.

Depuis plus de 15 ans la Chambre d'Agriculture porte le développement de marchés des producteurs en Gironde. D'avril à décembre plus de 60 marchés se sont succédés sur le département. Des marchés 100 % producteurs organisés en partenariat avec 21 municipalités girondines et 15 exploitations agricoles labellisées Bienvenue à la ferme.

Tout l'été, une centaine de producteurs girondins ont été à l'honneur sur l'ensemble des marchés coordonnés par la Chambre d'agriculture de la Gironde et le relais agriculture et tourisme.

Qu'ils soient organisés à la ferme via le réseau Bienvenue à la ferme ou au cœur des villes et villages de Gironde

avec le réseau des marchés des producteurs de pays, le constat est le même. La popularité et le développement.

Près de 40 000 visiteurs sont venus consommer, déguster et acheter les produits locaux. La clé de la réussite ? Un collectif de producteurs passionnés et mobilisés, des labels dont la renommée n'est plus à faire, de la nouveauté chaque année et une météo particulièrement clémente et propice aux marchés de plein-air.

**Contact**  
 Amélie Frias,  
 service  
 promotion agritourisme,  
 Chambre d'agriculture de la  
 Gironde, tél. 05 56 79 64 15,  
 a.frias@gironde.chambagri.fr

## Et aussi

### Achats de produits phytosanitaires : le Certiphyto désormais obligatoire

Le 26 novembre était la date limite fixée par la loi d'Avenir agricole pour satisfaire à l'obligation de détenir le Certiphyto pour acheter et utiliser des produits phytopharmaceutiques. La date initialement prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2014 a été repoussée jusqu'à l'échéance permise par le cadre européen. Selon Vivea, 96 % des agriculteurs ont été formés au Certiphyto. Leur certificat est valable 10 ans. Les nouveaux textes réformant le Certiphyto dans le cadre d'Ecophyto 2 n'étant pas encore publiés, les modalités d'accès et la durée de validité restent pour l'instant inchangés.



## SAS DISTILLERIE DOUENCE

05 56 23 05 16

Mélange de matières organiques végétales issues du raisin et de la vigne pré-compostés  
 Valeur moyenne PH = 7,5  
 Matière sèche 50%  
 Valeur moyenne sec N = 2%  
 P,1%-K 2%  
 Dose entretien = 10 t/ha  
 Fumure de fonds = 40 t/ha

## COMPOSTS MARCS ENRICHIS®

Utilisable en Agriculture Biologique 

SAINT-GENES-DE-LOMBAUD - 33670 CRÉON - TÉL. 06 80 60 60 60  
 DISTILLERIE ST-ÉMILIONNAISE - 33350 VIGNONET - TÉL. 05 57 84 53 06  
 DISTILLERIE OUVRARD - 33420 GÉNISSAC - TÉL. 05 57 24 48 28  
 DISTILLERIE DUGAS - 33420 GÉNISSAC - TÉL. 05 57 24 48 48





# Le SITEVI confirme les tendances

**MATÉRIEL** Les spécialistes de la Chambre d'agriculture de la Gironde font le point sur les nouveautés après leur retour du SITEVI.



Chez GVR, le porte-outils «Click tools» facilite le changement des outils.

Peu de nouveautés ont été présentées lors du SITEVI qui se tenait du 24 au 26 novembre, à Montpellier. Les tendances des années précédentes ont été confirmées : amélioration de la protection des opérateurs, développement de motorisation limitant la consommation et respectant les normes antipollution. Et enfin adaptation d'accessoires sur un seul et même système d'effacement dans le domaine du désherbage mécanique.

## La traction

Dans le domaine de la traction, peu ou pas de nouveauté. La majorité des innovations

concerne les constructeurs de tracteurs enjambeurs. L'optimisation des systèmes de filtration des cabines est notable. La majorité des constructeurs de tracteurs enjambeurs et porteurs proposent des cabines pressurisées munies de filtration à charbon actif. Certaines cabines sont homologuées «classe IV», d'autres répondent simplement aux normes. Pour mémoire, la norme EN 15695 a pour objectif d'améliorer la protection des opérateurs. La plus haute valeur de protection «classe IV» offre une protection optimale (poussières, aérosols et vapeurs). En ce qui concerne les tracteurs interlignes, seul le

constructeur Cararo propose une cabine homologuée «classe IV». Les autres constructeurs disposent d'une cabine «classe II».

## Particularité

GRV a présenté la version définitive de son tracteur dédié aux travaux d'entretien du sol : le Laboureur Evo. Il s'agit d'un enjambeur mono rang, doté d'une motorisation Kohler de 56 ou 74 CV respectant les normes antipollution Stage III A. Plusieurs voies sont disponibles allant de 1060 à 1540 mm, la hauteur sous poutre peut atteindre 1800 mm Son empattement est rallongé optimisant la motricité. Son poids à vide est de 2.5 T. Il dispose de nombreuses particularités, la plus marquante est le porte-outils «Click tools». Cette innovation facilite la mise en place des outils sur les porte-outils entre roues. L'ensemble monté sur pivot permet la rotation du porte-outils sur 180°, l'opérateur peut intervenir plus aisément. Grégoire complète sa gamme de tracteur enjambeur G4. Le G4 200 est un tracteur enjambeur double rangs. Doté d'un châssis à voie variable, il peut intervenir dans des parcelles dont l'écartement inter-rang est compris entre 0.95 et 1.4 m. La hauteur sous poutre minimum est de 1.25 m. La motorisation est identique aux autres

tracteurs de la série G4. Le poste de conduite dispose d'une cabine homologuée classe IV, d'un écran tactile regroupant de nombreuses fonctions dont la reconnaissance d'outils, la mémorisation de la position des porte-outils, etc.

Chez les constructeurs de tracteurs interlignes, seul Same a présenté une évolution de son modèle Fruteto Active Drive (pont avant suspendu). Les autres constructeurs semblent attendre 2018, date à laquelle les motorisations devront répondre aux normes antipollution TIER IV.

## Autre matériel

Teejet propose un guidage simplifié : le Matrix 430. Il s'agit d'un système graphique disposant d'un écran tactile de 4.3". Le guidage est polyvalent grâce au GNSS (système mondial de positionnement satellitaire). Plusieurs modes de guidage sont disponibles, ainsi que des fonctions spécifiques (temps passé au travail, superficie

travaillée, alerte sonore lors de recoupement de traces, etc.). Bedouelle distribue une station météorologique pour smartphone : Skywatch Windoo 2. Cet accessoire se connecte sur la prise casque du smartphone, fournit différentes informations (vitesse et direction du vent, température, humidité, etc.). Les données sont compilables sur un graphique. Guttler propose une évolution de son matériel de semis «Greenmanager». Il s'agit d'un châssis modulaire pouvant recevoir différents accessoires (dent rigide, herse étrille, barre niveleuse, semoir, etc.). Le cadre est muni d'un double attelage donnant la possibilité de combiner certains travaux.



## Et aussi

### Pulvérisation, quelques innovations intéressantes ont été présentées

Grégoire propose une version interligne dédiée aux vignobles étroits de son équipement de pulvérisation confinée «Ecoprotect». Cette nouveauté reprend le principe de base de la version vigne large, c'est-à-dire pulvérisation face par face pneumatique munie de panneaux souples. La turbine est dépendante du tracteur, l'ensemble cuve et panneaux est tracté. Cette solution technique optimise les manœuvres en bout de rang. Deux capacités de cuves sont disponibles (800 et 1200 L), le châssis est équipé d'un essieu boggie. Le constructeur propose en option un incorporateur de produit.

BAYBayerER et Agrotop ont développé un système de transfert sécurisé de liquide du bidon vers la cuve du pulvérisateur «Easy flow». Grâce à cette vanne, les formulations liquides sont transférées sans aucun contact avec l'opérateur. Le dosage est précis, le système assure le rinçage du bidon. Ce système est adaptable sur de nombreux pulvérisateurs et devrait être proposé en option chez le constructeur Nicolas.

Berthoud a présenté plusieurs nouveautés dont un incorporateur de poudre (B-Safe) et une rampe de pulvérisation face par face à largeur variable (AB Most extensive).

La nouvelle rampe face par face AB Most est dotée d'un système d'extension. Cette assistance simplifie le positionnement de la rampe dans le rang lors de chantier de pulvérisation sur des densités de plantations différentes.

Le projet B-Safe est pour l'instant un prototype. L'intérêt étant de limiter au maximum la manipulation des poudres lors de la préparation des bouillies phytosanitaires. La solution technique développée est assez complexe et se démarque des autres aspirateurs à poudre présents sur le marché. Le tout afin d'éviter tout risque de colmatage.

## Le temps d'une image

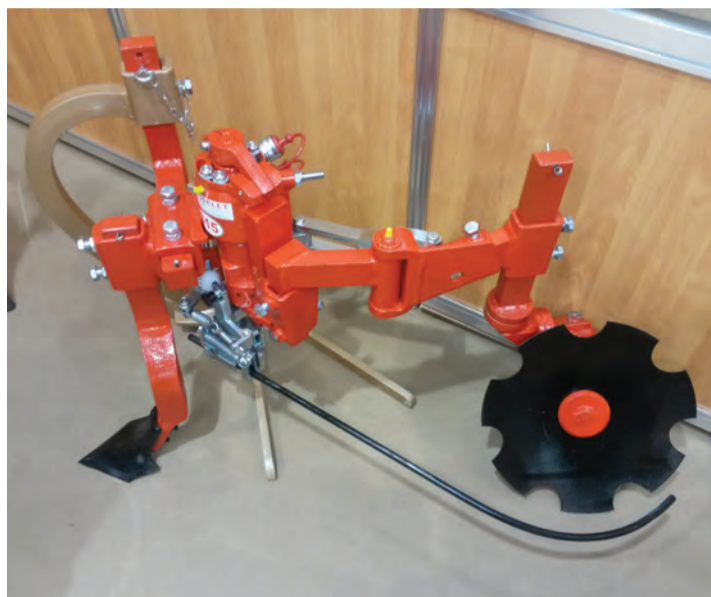


Tecnomat intègre la circulation continue sur la gamme Precijet. Cette technologie, bien connue en grande culture, est une réelle innovation dans le domaine de la pulvérisation foliaire en viticulture. En effet, la bouillie étant constamment en circulation dans le circuit, il n'y a plus de contrainte d'amorçage en bout de rang ou de bouchage du circuit. Chaque tronçon est équipé d'une électrovanne pneumatique, l'ouverture et la fermeture sont instantanées.



# Les nouveautés en travail du sol et récolte

**MATÉRIEL** Peu d'évolutions dans le domaine du travail du sol, les constructeurs proposent uniquement de nouveaux accessoires rendant leur système d'effacement interceps polyvalent.



Chez Boisselet, le disque crénelé intercep peut être orienté sur deux axes.

Boisselet cherche de nouvelles solutions dans le domaine du désherbage mécanique sous le rang. Le constructeur a présenté un accessoire adaptable sur le servo moteur «315»: Valmatic. Il s'agit d'un disque crénelé intercep pouvant être orienté sur 2 axes.

CGC Agri continue le développement de son outil interceps Ecocep, avec une tondeuse et une épampreuse. La tondeuse dispose d'un moteur déporté (limitant les risques de blessure en saison) et permettant la mise en place d'une démultiplication offrant une vitesse de rotation

de la tête de coupe de 6000 trs/mn. Différents diamètres de coupe sont disponibles, allant de 300 à 600 mm. La tête de coupe est munie de 6 brins nylon de 6 mm de diamètre.

L'épampreuse est conçue sur le principe du «portique de lavage automatique de véhicule». Les brosses, installées sur un axe vertical et munies de brins en nylon rigide relativement agressifs, sont adaptables sur le système d'effacement Ecocep. Différentes hauteurs de brosses sont disponibles.

Braun optimise sa gamme en proposant de nouveaux accessoires. Il s'agit d'un corps déca-vaillonneur (présenté dans le MIV agroéquipement n°8 du 28/05/2015), de disques crénelés et émotteurs. Un nouveau doseur a été présenté sur le semoir de semis direct. Sa particularité est de disposer d'un radar de vitesse assurant l'homogénéité du dosage/ha déterminé quelle que soit la vitesse d'avancement.

## Plusieurs nouveautés Humus

Humus propose un châssis interligne permettant le travail combiné (inter-cep et inter-rang) dans les vignes à forte densité. Il s'agit d'un cadre compact muni d'un attelage arrière. Il est suffisamment ouvert pour laisser le passage du cardan. Et un semoir combiné, développé sur la base d'un doseur Delimbe. Il permet de combiner le semis avec la préparation du lit de semence. Aguilar développe son activité en adaptant son inter-cep électrohydraulique aux vignobles étroits. Deux modèles sont disponibles «IH320» et «IH350», offrant respectivement 320 et 350 mm d'amplitude d'effacement. Plusieurs accessoires sont proposés dont une charrue déca-vaillonneuse et une lame interceps. Le système d'effacement s'adapte sur de nombreux porte-outils grâce à une bride de 60 X 30 mm.

## Récolte

La seule nouveauté est proposée par le constructeur New Holland. Les 7030M et 8030L sont des machines compactes destinées aux vignobles étroits (1.3 m pour la 7030 et 1.6 m pour la 8030). Elles disposent d'une motorisation d'origine FTP de 126 CV conforme à la norme stage III A. Le poste de conduite dispose des mêmes développements que la série 9000 dont l'écran tactile (IntelliView). La tête de récolte hérite du système de secouage SDC, ainsi que du trieur à air pulsé (Opti-Grape). L'option Opti-Grape est disponible uniquement sur la 7030.

Ces nouveaux modèles peuvent recevoir la cabine «Blue Cab 4», qui intègre deux types de filtrations en un seul système. Grâce à la communication entre le porteur et les outils, le système propose automatiquement une filtration adaptée aux travaux réalisés. Le constructeur souhaite développer cette innovation sur les tracteurs T4 F/N/V.

## le binage efficace, écologique et innovant !



**ecosatelyt**  
Intercep Innovant



47290 Cancon  
05 53 01 72 34

[leger-viticulture.com](http://leger-viticulture.com)

## Publirédactionnel

### Un travail du sol respectueux de la biologie du sol

De la coopération entre un viticulteur bordelais et un industriel du machinisme agricole est née l'idée de réaliser une machine permettant de travailler sous le rang de vigne de manière très respectueuse de la biologie du sol et de l'environnement. C'est un parfait outil de transition du désherbage chimique à une culture raisonnée. Le module ecosatelyt, bineuse inter cep de Léger SAS est un produit innovant par son fonctionnement mécanique original. Il s'agit d'un principe de 3 satellites reliés entre eux et équipés de rasettes en leur centre qui gravitent autour du pied de vigne. L'objectif de ce module est d'effectuer un désherbage par binage mécanique, peu énergivore et écologique.

Composé d'un châssis 3 points, auto-centreur, qui repose sur 2 roues de terrage à l'avant et un rouleau réglable à l'arrière permettant d'ajuster la profondeur de binage.

Un premier soc ouvreur placé derrière la roue de terrage travaille une bande de terre le long du rang, pour préparer le passage du module à 3 socs. Ce module équipé de 3 galets disposés en trièdre, assure le contact et la protection du cep. En partie inférieure, chaque galet est muni d'un soc.

La disposition trièdre et la rotation permettent un contournement du cep et du piquet en réalisant le désherbage au plus près.

Enfin des chaînes hersent, brisent les mottes, nivellent le sol et retournent les touffes d'herbe à leur passage.

Un principe de binage mécanique passif, qui assure un désherbage efficace, qui ne déstabilise pas le sol et ne le creuse pas, qui l'oxygène et favorise la circulation de l'eau et qui ne crée pas de semelle de labour. Une bineuse utilisée sans la prise de force, sans une centrale hydraulique, donc économique en termes d'énergie, réalise un travail du sol agronomique dans sa partie aérobie, sans projection de terre ou de cailloux. Un outil simple à régler, permettant de travailler tout au long de l'année.



# Maïs : la recherche de la précision

**MACHINISME** L'évolution du machinisme pour la culture du maïs suit le développement de l'agriculture de précision. Avec les nouvelles technologies, la précision est recherchée tout au long de l'itinéraire, pour une meilleure qualité du travail.



La distribution est entraînée par un moteur électrique (source : Chambre d'agriculture du Gers).

Avec l'accélération des vitesses de semis est apparu le problème de la régularité entre graines. Pour éviter les effets d'une distribution mécanique (rouepignon-chaîne de distribution...) les constructeurs ont adopté un entraînement individualisé des disques de sélection par prise directe avec un moteur électrique.

## S'affranchir

Cela permet donc de s'affranchir de toutes variations de vitesse que peuvent engendrer des organes mécaniques usants. On obtient l'égalité parfaite entre la vitesse du moteur et la vitesse du plateau de distribution.

On passe alors d'une régulation mécanique DPA (Débit Proportionnel à l'Avancement) à une régulation par gestion électronique dite DPAE (Débit Proportionnel à l'Avancement Electronique). Cela simplifie considérablement le réglage de la densité de semis souhaitée, puisqu'il n'y a plus de pignon à modifier. On peut donc facilement, au sein d'une même parcelle, modifier sa densité de semis par simple impulsion sur

un boîtier en cabine.

Un désavantage de cette innovation est qu'elle implique une dépendance totale au bon fonctionnement des moteurs électriques. S'ils ne fonctionnent pas correctement c'est le chantier de semis qui s'en trouve arrêté. Cependant, cette technologie ouvre de nombreuses applications pour un semis de précision. La coupe de tronçons, élément par élément, devient possible associé ou non à une barre de guidage GPS. La modulation de la densité de semis à l'intérieur même de la parcelle devient envisageable en couplant le semoir à une barre de guidage préalablement renseignée par une cartographie de la parcelle.

## L'accompagnement de la graine

La bonne distribution est assurée par l'entraînement électrique. L'objectif final d'une régularité entre les graines ne l'est pas forcément. À très haute vitesse, le transport des graines doit aussi être parfaitement maîtrisé. S'il ne l'est pas, à quoi sert-il de les distribuer

parfaitement pour ensuite mal les déposer ?

Pour répondre à cette problématique, différentes solutions ont été imaginées. L'idée générale consiste à limiter au maximum la distance qui sépare le point de chute de la graine au sol. Pour certains constructeurs (Amazone, Vaderstädt), cela se traduit par un accompagnement de la graine avec de l'air propulsé. John Deere vient de lancer un système qui permet de déposer la graine sur le sol. En effet après le dosage par le disque, la distribution se prolonge par une courroie -brosse qui transfère les graines jusqu'au sillon.

## Le semis à écartement réduit

Réduire l'écartement de 80cm à 60 cm est une pratique en développement dans le Sud-Ouest. Le frein à cette évolution est le manque de cueilleurs adaptés, mais ils commencent à se démocratiser.

Réduire l'écartement permet d'avoir une couverture plus rapide du sol et de mieux maîtriser la levée des adventices. Pour augmenter ce phénomène et pour profiter d'une meilleure exploration racinaire dans le sol, l'écartement à 37, 5 cm émerge également. Cette solution, tout comme le semis twin-row, permet de récolter avec un cueilleur à 80 cm d'écartement.

## Un semoir tout en un

Le constructeur Pöttinger propose pour les exploitations de polyculture un semoir à céréales permettant de semer aussi du maïs. Il est équipé de deux types de distribution. La trémie est segmentable par deux volets amovibles qui permettent d'activer la distribution spécifique maïs ou de rester en semoir de céréales. En semis monograine, les graines sont placées dans les deux extrémités de la trémie, la partie centrale sert ainsi à distribuer de l'engrais.

Sous chaque partie de la trémie se trouve un doseur. On retrouve donc deux doseurs type «maïs» situés à droite et à gauche du doseur central. La mise en terre est commune pour les deux types de semis.

## PLACEZ VOTRE SEMIS EN SÉCURITÉ



**BELEM**<sup>®</sup>  
0,8MG

**LA PROTECTION  
RAPPROCHÉE  
DE VOS SEMIS**



## CONTRE TAUPIN ET CHRYSOMÈLE DU MAÏS

BELEM<sup>®</sup> agit uniquement là où il est placé dans le sol, bien réparti autour de la graine. La clé du succès : une bonne préparation du lit de semence associée à une application précise de BELEM<sup>®</sup>.

Sûr et simple à utiliser, BELEM<sup>®</sup> peut être appliqué chaque année sur une même parcelle sans restriction.

Pour plus d'informations : [www.belem-sav.com](http://www.belem-sav.com)

BELEM<sup>®</sup> 0,8MG - AMM n°2090050. Cyperméthrine 0,8%. Classification CLP - Attention. GHS09. H410, EUH401. P102, P262, P280, P273, P391, P501. © Marque déposée SBM Développement - 160, route de la Valentine - CS 70052 - 13374 MARSEILLE Cedex 11. BELEM<sup>®</sup> 0,8MG est distribué par Certis [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr).

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.belem-sav.com](http://www.belem-sav.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



# Bilan sanitaire

**MAÏS** La production de maïs en Gironde année 2015 a été marquée par la présence de nombreux ravageurs.

L'hiver relativement doux n'aura pas joué son rôle régulateur de populations de ravageurs. Au mois de mars, les températures minimales ont été supérieures de 1 à 3°C par rapport aux normales de saison. Les belles journées de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril ont permis de démarrer les semis dans d'excellentes conditions.

## Favorable aux papillons

Les premiers jours de mai sont marqués par une forte hausse des températures favorables à l'émergence des premiers papillons de vers gris et de sésamies. Le premier pic de vol de sésamie est enregistré avec 10 jours d'avance par rapport à 2014. Les premiers dégâts de vers gris sont constatés sur une parcelle en vallée du Dropt à la mi-mai. Début juin, la forte hausse des températures (jusqu'à 38°C le 4 juin), reste favorable aux ravageurs et surtout aux vers gris avec une parcelle de 20 ha totalement détruites. Des chenilles de *Spodoptera exigua*, assez peu fréquentes habituellement sont observées sur le secteur sables des Landes. Elles provoquent des défoliations de feuilles. Les dégâts de sésamies (pieds de ponte) semblent peu nombreux probablement masqués par des maïs qui ont poussé très vite. Pour autant le ravageur est bien

présent et la météo de l'année lui permettra de réaliser une troisième génération expliquant des intensités d'attaque très élevées en fin de cycle notamment pour les trois départements du Nord Aquitaine. La vallée de Garonne reste la zone d'Aquitaine ou la pression foreurs est la plus élevée tout comme en 2014. Par contre, la part de la pression pyrale diminue depuis deux ans sur ce secteur.

## Moins de dégâts de ravageurs du sol

Selon les secteurs, les distributeurs indiquent que le taux moyen de protection insecticide des semis varie de 60 à 90 % hors sables des Landes, peu confrontés aux problèmes de taupins sauf lors de retournement de jachères. Environ les deux tiers des surfaces traitées sont protégées grâce au traitement de semences et un tiers grâce aux micro granules insecticides pour traitement du sol. Grâce à une croissance rapide des maïs, les dégâts bien qu'équivalents en fréquence à 2014 ont entraîné moins de pertes de pieds.

Dans notre réseau, 40 % des parcelles ont été concernées par des pertes de pieds liés aux taupins mais avec des dégâts limités (seulement 10 % de

parcelles avec des dégâts allant jusqu'à 20 %).

Au cours du «tour de plaine», les services de la Chambre d'agriculture ont recensé les premiers dégâts au 13 mai sur le secteur du Néracais (47). Puis par la suite, les signalements de dégâts sont devenus plus nombreux notamment en Sud Adour sans pour autant causer de gros dégâts (< à 2 %). Aucune destruction totale de parcelles n'a été enregistrée en 2015 comme cela a été le cas en 2014.

## Les gros ravageurs toujours très présents

Les dégâts de corneilles sont récurrents depuis la disparition de la principale matière active répulsive. 30 % des parcelles de référence mentionnent la présence de corvidés avec dans la majorité des cas des dégâts inférieurs à 20 %. Dans le tour de plaine, leur présence a été citée de mi-avril à fin mai avec parfois nécessité de ressemer des parcelles. Les dégâts sont néanmoins inférieurs à ceux occasionnés par les pigeons sur tournesol.

Les dégâts de ragondins sur plantes entières sont observés en bordure de ruisseau et fossés. Les dégâts de sangliers, de



Grâce à une croissance rapide des maïs, les dégâts des ravageurs bien qu'équivalents en fréquence à 2014 ont entraîné moins de pertes de pieds.

blaireaux et de cerfs sont toujours aussi fréquents sur l'ensemble du territoire aquitain et peuvent ponctuellement causer de gros dégâts notamment sur le secteur des Landes.

**Contact**  
Philippe Mouquot,  
Chambre d'agriculture  
de la Gironde, animateur  
régional BSV maïs  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

## Le temps d'une image



Après l'éradication des foyers de Gironde et Dordogne détectés en 2011, la chrysomèle du maïs fait son retour en Aquitaine dans le département de Pyrénées Atlantiques. 7 individus ont été piégés grâce au réseau BSV maïs (organismes économiques, firmes multiplicatrices de semences, Chambres d'agriculture et agriculteurs volontaires). 105 sites ont été suivis en Aquitaine à proximité de zones à risque (aéroports, axes d'autoroutes, axes touristiques, usines de production de maïs semenciers ou de collecte de maïs). La chrysomèle du maïs ne fait plus l'objet d'un statut de quarantaine comme il y a 4 ans et n'est donc pas soumise à un plan de lutte obligatoire. Des mesures de lutte sont cependant recommandées notamment en fonction du niveau de piégeage et de la sensibilité au stress hydrique de la parcelle.

# La culture phare

**PORTRAIT** À Bourideys, dans la Haute-lande girondine, Benoît Labouille cultive du maïs. Mais pas seulement. Rencontre.

Après de solides études d'ingénieur en agriculture et une expérience professionnelle d'une quinzaine d'années dans une entreprise spécialisée dans l'information de marché et le conseil en commercialisation des grains, Benoît Labouille est revenu sur l'exploitation familiale à Bourideys.

## Diversifier

«Pendant 15 ans j'ai aimé ouvrir la porte des marchés aux exploitants et j'ai apprécié de travailler avec des agriculteurs innovants. Puis un jour, j'ai eu envie de travailler pour moi». Et cela tombe à pic. Car, dans le même temps, Bernard et Marianne, les parents arrivés de Bordeaux voilà presque 40 ans sur une exploitation de 100 hectares initialement en polyculture - moutons, céréales à paille et maïs -, veulent passer le relais. C'est donc tout naturellement que Benoît s'installe en agriculture. «Durant toute mon enfance, j'ai vu évoluer la ferme. Petit à petit, mon père s'est spécialisé dans la culture du maïs, mais quand je suis revenu, j'ai regardé autour pour voir l'évolution des exploitations et j'ai compris qu'il fallait aussi nous diversifier». En 2013, il commence par du maïs semence sur une parcelle isolée. «Cela nous a permis de voir les choses un peu différemment». Puis en 2014, il sème du colza semence, du maïs doux et des haricots verts. Cette diversification se fait toujours

dans un cadre très structuré. Le prix est généralement fixé en début de campagne et les exploitants bénéficient d'un accompagnement technique. Seuls inconvénients, la rémunération de ces cultures est généralement liée au maïs grains et les contrats ne sont pas forcément renouvelés tous les ans. Mais Benoît apprend vite et ses études d'ingénieur agricole lui sont bien utiles.

## Une petite industrie

En 2015, la diversification s'étend encore. Il implante une culture de tabac de Virginie sur 6,5 hectares. Un grand saut dans l'inconnu. «C'est une petite industrie» constate Benoît. Après l'achat de six fours pour le séchage et d'un enjambeur de récolte - d'occasion -, il doit embaucher des travailleurs intérimaires pendant les deux mois de récolte. Aujourd'hui, la saison est terminée et c'est l'heure des comptes. Les rendements sont bons, la qualité aussi, mais a contrario la récolte trop lente affaiblit les résultats. Pour être efficace, Benoît devra apprendre à mieux organiser son chantier. Il aimerait surtout posséder des indicateurs fiables pour pouvoir comparer ses résultats au fil de l'eau.

## Une réelle expertise

Et le maïs dans tout ça ? Pour Benoît, c'est la culture phare de l'exploitation. «Nous sommes des spécialistes depuis 40 ans.

Nous avons une réelle expertise dans la production et nous bénéficions de la proximité du port de Bordeaux pour mettre en marché nos grains». Autant d'éléments positifs qui plaident pour cette culture. Et ce ne sont pas les seuls. Pendant toutes ces années, Bernard puis Benoît ont accumulé de l'expérience que ce soit au niveau des pratiques culturales, de la fertilisation, de l'irrigation et du choix des variétés. Pour tout cela, ils s'appuient sur la dynamique du GRCETA. Ainsi, d'année en année, les rendements ont progressé. Aujourd'hui, ils avoisinent les 150 quintaux à l'hectare. Bernard et Benoît ont aussi appris à raisonner les approvisionnements, à discuter ligne par ligne les appels d'offres des semences, de la fertilisation et des phytos auprès des fournisseurs. La commercialisation de la récolte est également un sujet majeur avec du temps consacré à l'analyse du marché et à la prise de décisions dans un cadre de gestion en perpétuelle évolution. Mais Benoît ne veut pas en rester là : «nous pouvons faire mieux, nous avons du potentiel. Nous devons rester des spécialistes de la culture du maïs et nous devons continuer d'explorer de nouvelles pistes agronomiques ou économiques».

Sur l'exploitation de Benoît Labouille, à Bourideys, le maïs reste le pilier de la ferme.

**Geneviève Marcusse-Artigue**

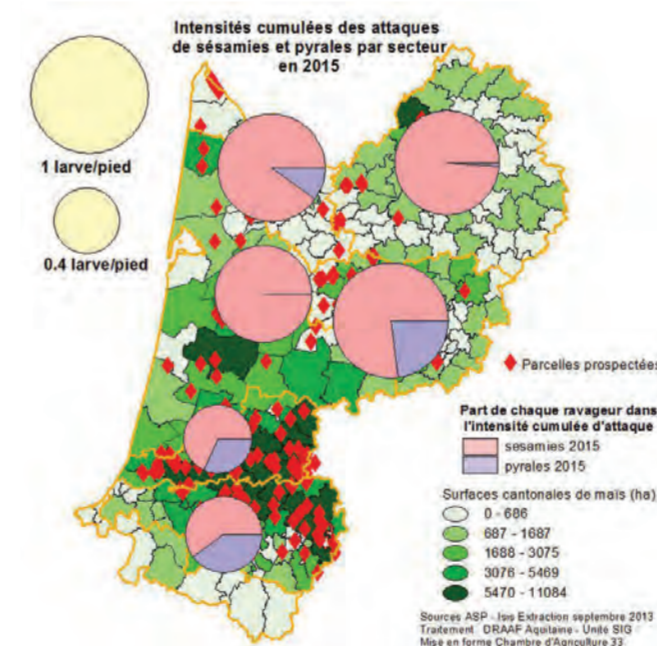


L'hiver, toutes les surfaces de l'exploitation sont ensemencées avec un couvert végétal.

## Focus

### Bulletin de Santé du Végétal

> Un travail de réseaux.



La mise en place du dispositif Ecophyto par l'État c'est traduit, entre autres, par la mise en place des bulletins sanitaires du végétal. Afin d'évaluer au mieux la pression ravageurs au cours de la campagne, 3 réseaux fonctionnent simultanément du 15 mars au 15 août pour alimenter la rédaction des bulletins sanitaires : le suivi de parcelles de références (23 en Aquitaine), le réseau «tours

de plaine» (15 secteurs suivis et 10 correspondants d'organismes économiques) et le réseau de piégeage (sésamies, pyrales, vers gris, heliothis, Diabrotica virgifera, limaces). Les organismes économiques, les Chambres d'agriculture, les instituts techniques et Ceta, les entreprises du secteur des semences et produits phytosanitaires collaborent pour établir ce diagnostic de la pression sanitaire.

**explOrer**  
PRENEZ LE MEILLEUR  
À LA RACINE

Le biostimulant de la rhizosphère explOrer développe l'enracinement de la plante dès le semis, avec de véritables bénéfices : valorisation de l'eau et des minéraux, résistance aux stress, augmentation du rendement.

PRP Technologies,  
solutions biostimulantes pour l'agriculture durable  
Tél. : +33 [0]1 56 54 28 40 - Mail: contact@prp-technologies.fr



# Entretien des cultures : un binage à double usage

**TECHNIQUE** Le binage est utile pour désherber mais aussi pour activer la minéralisation de l'azote.

La mécanisation en culture de maïs est à la pointe de la technologie. Du semis de précision à la récolte en passant par l'entretien de la culture, les outils sont de plus en plus complexes. Cependant, afin de réduire la dépendance aux produits phytosanitaires, de nombreux outils purement mécaniques s'invitent dans la meute défilante des outils de l'agriculture de précision.

Le maïs est une culture qu'il est facile de biner. Pratique historiquement pour désherber mécaniquement l'inter-rangs, la bineuse sert aussi à activer la minéralisation de l'azote. Les localisateurs d'engrais disposant d'enfouisseurs à dents permettent de combiner deux interventions, cependant le désherbage mécanique n'y est pas le plus efficace.

Dans un objectif de réduction d'herbicide, l'utilisation de bineuse spécifique au désherbage se démocratise.

Pour réduire l'IFT (indice de fréquence de traitement) d'herbicide, le binage s'associe à la pratique de l'herbis-semis qui consiste à désherber chimiquement le rang au moment du semis et de gérer l'inter-rang uniquement de façon mécanique.

## Le guidage par caméra

L'autoguidage manuel existe toujours. Il se compose de deux disques d'encrages qui suivent la trajectoire du tracteur et d'un



Le binage maïs, Monosem (source : Monosem)

troisième point flottant permettant à la bineuse de se réaligner. Il est très efficace en plaine mais manque de précision.

Pour assurer un travail précis, près du rang, en conditions difficiles (dévers, vitesse), l'autoguidage par caméra poursuit son développement.

Pour cette année 2015, le constructeur autrichien Hatzenbichler a lancé sa propre interface de guidage. Elle se compose d'un translateur de fabrication propre et d'une caméra Claas.

La société Carré a également renouvelé son système de guidage Precicam en l'équipant de la dernière génération de caméra.

La société Steketee propose maintenant, sur ses bineuses en grandes cultures, la caméra issue de sa bineuse maraîchère, plus performante pour plus de précision. C'est une caméra

multi-spectrales qui permet de sélectionner la couleur avec laquelle on veut travailler.

Gardford fonctionne sur ce même principe avec un guidage entièrement conçu par la marque.

Un tel dispositif a un coût d'environ vingt mille euros. Il peut être utilisé pour guider à la fois une bineuse et un semoir. En culture de maïs semences, il peut être intéressant d'utiliser un guidage pour semer les pieds mâles.

Une utilisation commune par l'intermédiaire d'une CUMA permet de réduire le coût d'amortissement d'un tel investissement. Au début du cycle de la culture d'autres outils de désherbage mécanique peuvent être utilisés. La herse étrille et la houe rotative permettent un désherbage en plein. Cette dernière permet également de casser une éventuelle croûte de battance sur des terres sensibles au phénomène.

## Publirédactionnel

### ExplOrer, le nouveau starter qui stimule aussi le rendement

ExplOrer est une gamme de biostimulants pour application en localisé au semis. Avec moins d'engrais NP, ExplOrer permet des gains moyens de rendement de 5 %, face à différents starters classiques (moyenne obtenue sur 107 essais au champ en Europe). ExplOrer repose sur l'utilisation du principe actif MIP rhizo à base de minéraux spécifiques, associé à des actifs végétaux et algues. La synergie de ces actifs stimule le fonctionnement de la rhizosphère et l'enracinement de la plantule. Dotée d'un système racinaire plus puissant, la culture peut mieux valoriser l'eau et les minéraux présents et résiste mieux aux stress climatiques. Autre originalité de la gamme ExplOrer : le développement des mycorhizes, qui jouent un rôle majeur dans l'alimentation de la plante en eau et en minéraux. Le laboratoire Welience Agro-Environnement en partenariat avec l'INRA a démontré qu'ExplOrer augmentait significativement l'intensité de la colonisation mycorhizienne dans les racines : 68,8 %, contre 48,7 % avec du DAP 18-46. L'accroissement du volume de terre ainsi exploré permet d'économiser jusqu'à 10 % d'azote et 50% de phosphore tout en apportant un effet starter à la culture. Deux formulations ExplOrer sont disponibles : l'une utilisable en zones vulnérables et en bio, l'autre enrichie en éléments fertilisants, pour la nutrition de la plantule en situation limitante. ExplOrer est une gamme conçue et fabriquée par PRP Technologies. L'entreprise française, forte de 44 années d'expertise dans le domaine des biostimulants, a été pionnière dans le déploiement de ces solutions sur grandes cultures. Elle vient d'obtenir en septembre 2015 deux homologations « activateur de biomasse microbienne » et « stimulateur de croissance des plantes ». Pour plus de renseignements, <http://explorer.prp-technologies.eu/>





## LE BOUCLIER CONTRE LES RAVAGEURS DU SOL




## Daxol™

INSECTICIDE DU SOL

MAÏS | MAÏS DOUX | TOURNESOL | SORGHO

-  **Efficace sur taupins, chrysomèles, noctuelles terricoles.**
-  **Forme un bouclier de protection pendant la période de sensibilité de la plante.**
-  **Mode d'action de référence : contact et ingestion.**
-  **Diffuseur spécifiquement conçu pour une excellente répartition autour de la graine. Disponible sur demande. [www.daxol-sav.com](http://www.daxol-sav.com)**



**Daxol** : Microgranulés (MG), 8 g/KG de cyperméthrine\*. AMM n° 2090050 - SBM development. Classification CLP : Attention. GHS09. H410, EUH401. P102, P262, P280, P273, P391, P501. **Distributeur : Dow AgroSciences Distribution S.A.S. - 371, rue Ludwig Van Beethoven - 06560 Valbonne.** N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.  **0 800 470 810**  
\* TM : Marque de SBM développement. 160 route de la Valentine - CS 70052 - 13374 Marseille Cedex 11. \*Matière active détenue par SBM développement.  
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.  
Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

\*Solutions pour un monde en croissance



**Dow AgroSciences**

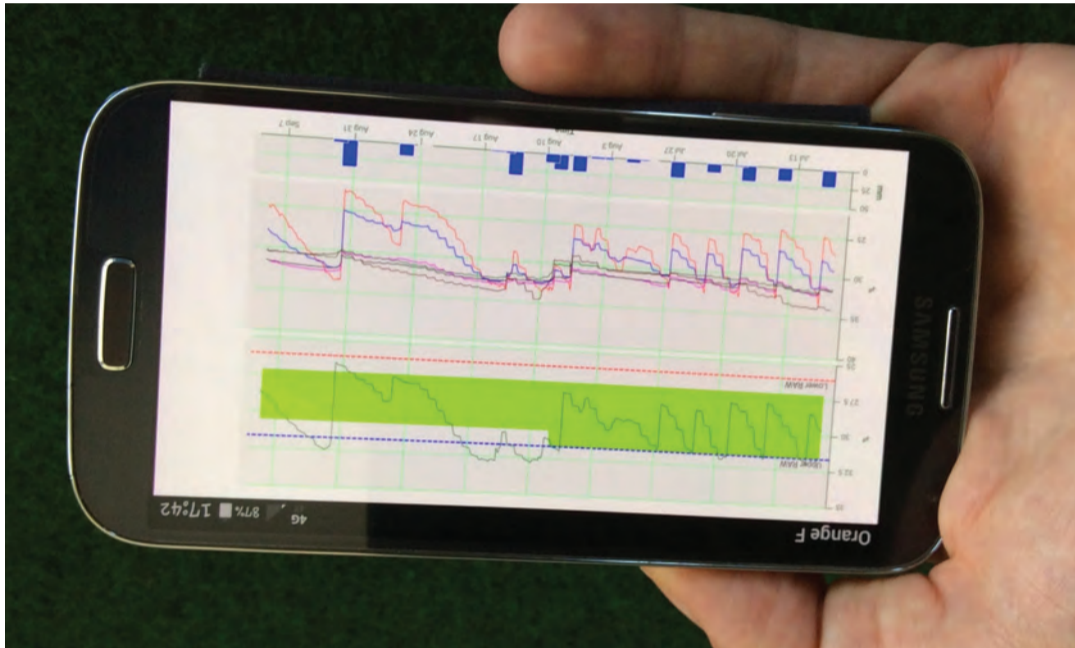
*Solutions for the Growing World™*

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



# Pilotage à la parcelle : une nécessité

**IRRIGATION** Le pilotage de l'irrigation est indispensable pour rentabiliser les parcelles. Le développement de matériel adapté le permet.



L'intérêt économique d'un pilotage basé sur des outils de mesures au champ est largement démontré depuis des années.

Mieux que politiquement correct, le pilotage est avant tout rentable. Dans un contexte économique contraint, la réflexion sur l'optimisation de l'irrigation s'impose d'elle-même. Piloter l'irrigation vise à apporter la bonne dose, au bon endroit, au bon moment, tout au long de la saison. L'intérêt économique d'un pilotage basé sur des outils de mesures au champ est largement démontré depuis des années. Arvalis par exemple a montré une économie

de 20 à 60 mm avec une irrigation pilotée d'eau sans perte de rendement sur une variété tardive (essai pluriannuel au Magneraud). Par ailleurs un même volume d'eau mieux réparti amène des quintaux et parfois un meilleur état sanitaire. Economiser 10 à 20 % sur sa facture d'eau, gagner ne serait-ce que 5 % en rendement par des apports mieux déclenchés, avec une moindre usure du matériel et moins de main d'œuvre tout en respectant son

sol, représente vite quelques milliers d'euros de gain annuel à l'échelle d'une sole irriguée.

## Des sondes capacitives

Les sondes capacitives à profil : des décisions ajustées au contexte réel de chaque parcelle. En quelques années les sondes capacitives à profil ont fait leur place dans les outils d'aide au pilotage de l'irrigation. Leur grand intérêt provient de l'empilement vertical de capteurs capacitifs tous les 10 cm dans

une même sonde, chaque capteur mesurant l'humidité d'un volume significatif de sol. Ce type de sondes permet de visualiser très précisément la pénétration de l'eau à travers les horizons et l'utilisation qu'en font les racines dans chacun d'eux. Tout en étant pratiques d'utilisation, les sondes capacitives à profil permettent une meilleure détermination de la RFU et un pilotage ajusté au contexte particulier de chaque parcelle, selon le fonctionnement racinaire réel de la plante et de la structure du sol.

## Des solutions pour tous les irrigants

Le marché national s'est structuré notamment avec CoRHIZE, importateur des sondes du spécialiste sud-africain AquaCheck, leader mondial

des sondes capacitives à profil à corps plein. Cette société indépendante basée à Agen depuis 2007 forme ses clients agriculteurs, semenciers, OP et instituts, au bon usage de ses sondes, depuis leur installation jusqu'à l'interprétation des informations communiquées sur une plateforme web dédiée et sécurisée. Son accompagnement agronomique se démarque par une combinaison de savoir-faire autour de l'irrigation, de l'agriculture de précision et des outils de supervision. Par exemple, son service de cartographie de la conductivité du sol sur 4 profondeurs matérialise l'hétérogénéité intraparcélaire et apporte un niveau qualitatif supplémentaire dans le choix de l'emplacement des sondes dans les champs. CoRHIZE propose des solutions de pilotage rentables pour tous les irrigants.

**CoRHIZE** Economisez de l'eau, gagnez en rendement et en qualité !

# Sondes capacitives à profil AquaCheck\*  
# Simplicité, robustesse, fiabilité  
# L'expérience de spécialistes

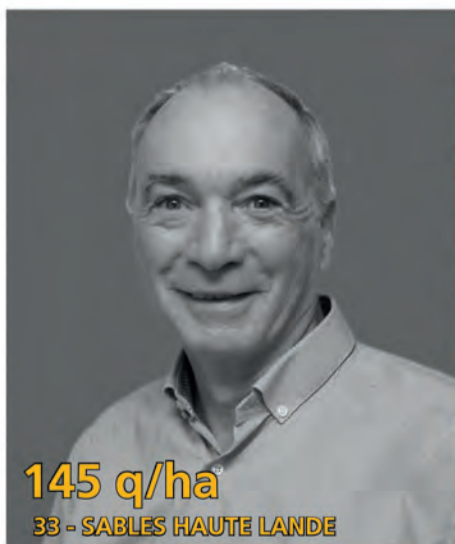
**AquaCheck**  
SOIL MOISTURE MANAGEMENT

\*CoRHIZE est l'importateur-distributeur agréé AquaCheck en France

**CoRHIZE, Services & Equipements de Contrôle et d'Aide à la Décision**  
(Irrigation, Cartographie de sol, Contrôleurs de semis, SIG, ...)

www.corhize.com    contact@corhize.com  
CoRHIZE sas Agropole Estillac 47931 AGEN Cx Tel: 05 53 77 21 20 / 06 82 76 26 75

**RAGT**  
SEMENCES



**145 q/ha**  
33 - SABLES HAUTE LANDE



MAÏS GRAIN D

DISPONIBILITÉ  
**AB**  
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**RGT LEXXTOUR**

stressless  
**H<sub>2</sub>O**

La preuve c'est nous !\*

[www.ragt-semences.com](http://www.ragt-semences.com)

RAGT Semences • Rue Emile Singla • 12000 Rodez  
RCS Rodez 431 899 756 • SAS au capital de 43 475 010 €

\*Toutes les informations  
en flashant le code ou sur le site internet  
[www.rgtlexxtour.com](http://www.rgtlexxtour.com)





# Popcorn : au cœur du Gers

**DIVERSIFICATION** Dans le Gers, l'entreprise Nataïs s'est spécialisée dans la production de maïs à éclater. Elle cherche, aujourd'hui, des producteurs.

L'entreprise Nataïs, spécialisée dans la production, le conditionnement et la vente de maïs à éclater a été créée en 1994 par Michaël Ehmann, son PDG. Située à Bézéril, dans le Gers, elle emploie 140 salariés et exporte 90 % de ses produits (maïs popcorn vrac et sachets micro-ondables) principalement en Europe et à l'international. Grâce à son réseau de 250 producteurs, le leader européen du pop-corn a produit 30 000 tonnes de maïs sur 5 000 ha en 2015. Ce réseau de partenaires est principalement situé dans le Gers, puis dans les départements voisins. Cette zone de production offre des conditions pédo-climatiques optimales pour la culture du popcorn.

## Exigeante

Le maïs à éclater est une culture exigeante qui doit respecter un cahier des charges bien précis. Plutôt tardif, il nécessite des zones d'implantation et des semis précoces. Pour atteindre de bonnes performances quantitatives et qualitatives, la fertilisation, le désherbage, l'irrigation et la protection contre les ravageurs doivent être optimisés. Chaque année, Nataïs met en place des programmes d'amélioration variétale visant à atteindre une meilleure qualité agronomique et organoleptique de ses variétés. Des projets d'amélioration durable des pratiques agricoles sont menés afin de réduire l'impact de la culture du maïs à éclater sur les



L'entreprise est située à Bézéril, dans le Gers, elle emploie 140 salariés et exporte 90 % de ses produits.

territoires. Premièrement, pour limiter l'érosion des coteaux gersois, Nataïs a développé une technique innovante d'implantation du maïs à éclater alliant agriculture de précision, techniques culturales simplifiées et couverts d'interculture : le Green Tillage ([www.green-tillage.fr](http://www.green-tillage.fr)). Puis, afin d'optimiser et réduire les volumes d'eau d'irrigation de son réseau de producteurs, la société fournit des conseils d'irrigation basés sur des données hydriques collectées auprès de ses producteurs via un réseau de sondes capacitatives. Enfin,

pour limiter les pertes de rendement et garantir la qualité des récoltes, Nataïs met en place des essais de lutte contre la pyrale visant à déterminer et à conseiller les meilleures stratégies chimiques ou alternatives de biocontrôle.

## Recherche de nouveaux producteurs

Destiné à l'alimentation humaine, le maïs à éclater nécessite le respect de règles strictes de traçabilité pour garantir la qualité du produit fini à

chaque client. Dans cet objectif, Nataïs met à disposition de ses producteurs tous les outils nécessaires à l'enregistrement des pratiques culturales. La culture de maïs à éclater exige donc une grande maîtrise technique, un travail de qualité, une implication totale dans la relation avec l'entreprise Nataïs. L'entreprise recherche de nouveaux producteurs dotés d'une ouverture sur l'innovation ainsi que sur l'amélioration continue et durable des pratiques agricoles (contact : [agro@popcorn.fr](mailto:agro@popcorn.fr)).

## Et aussi

### Le maïs doux

En Gironde, chaque année 3 200 hectares – sur les 20 000 hectares produites dans le Sud-Ouest – sont consacrées à la culture de maïs doux. Les productions sont contractualisées entre les agriculteurs coopérateurs pour les surfaces et les prix généralement calculés à partir d'une référence maïs grain. En Gironde, les principales unités de transformations s'articulent autour de Euralis, Maïsador, Vivador et Bonduelle ou Seretram filiale de Euralis et General Mills (Géant Vert) ou Uniproledi.

### Planification

La campagne repose sur l'organisation de la production du semis à la récolte. Objectif faire « tourner » l'usine au mieux de ses capacités. Sans période creuse ni surproduction qui obligerait à déclasser des produits ou des parcelles. Cette planification des opérations semis et récolte est essentielle pour assurer un bon rendement au producteur. La culture du maïs doux exige réactivité et rapidité. Le cycle de production ne dépasse généralement pas 120 jours. Quant à la qualité elle est directement impactée par des parcelles homogènes, irriguées sans bien évidemment oublier l'indispensable performance de l'agriculteur. Toute intervention doit être minutieusement préparée.

### Jusqu'à 30 tonnes ha

Pour une levée optimale et une floraison homogène une bonne préparation de sol est indispensable. Le désherbage - associé à un ou plusieurs binages - permet de limiter le « salissement » des parcelles et la concurrence des mauvaises herbes. La fertilisation est fractionnée pour « biberoner » la plante qui recevra moins d'azote qu'une culture de maïs grain. L'irrigation doit éviter le stress hydrique ou au contraire le lessivage des fertilisants apportés. Cette année les résultats de production varient de 18 à 30 tonnes par hectare. De tels écarts proviennent du choix des variétés, des conditions de semis et de la qualité du travail de l'agriculteur.

Des règles de péréquation sur les contrats permettent de compenser les différences liées aux variétés. Des accidents climatiques grêle, vent de sable, tempête sont des risques assurables. Et ils sont généralement assurés.

## Kongskilde: vitesse et précision



### Les références se renforcent chez Kongskilde

Le préparateur de sol Germinator passe à la gamme Pro et offre la solution pour les grosses exploitations d'obtenir un lit de semences de qualité et un débit de chantier élevé.

La bineuse Vibro Crop se munie de la technologie (autoguidage et coupeure de tronçons) pour un travail précis et devient Intelli.

Les nouveautés et la gamme, c'est sur  
[www.kongskilde.com](http://www.kongskilde.com)



# Lot-et-Garonne : les Plaisirs du Vin

**COMMERCE** Depuis le petit entrepôt du cours Victor Hugo, créé en 1989 à Agen, jusqu'à la belle vitrine de la ZAC Agen-Sud, construite en 1998 et réaménagée en 2011, il y a le parcours de deux hommes, Didier Raynal et Patrick Bertossi.

Rien ne prédestinait les deux associés à s'investir dans une telle aventure et pourtant, tous deux ont su faire de leur passion une entreprise dynamique en proposant aujourd'hui une gamme, rigoureusement sélectionnée, de plus de 500 vigneron regroupant 5 000 références en vins, champagnes et spiritueux. Forts d'une sélection rigoureuse de produits, mais aussi extrêmement attentifs à ce que sont les vignerons, ils sélectionnent une gamme pour offrir le meilleur de leur travail au sein des différents terroirs, des différentes appellations aux consommateurs et amateurs de vins. «Notre galerie de portraits est le trait d'union entre notre sélection de vins, champagnes, spiritueux et la confiance que nous apportent les vignerons. Tout au long de l'année, diverses animations sont organisées comme «Le Vigneron du mois», «Les vins du moment» ou nos «Samedi dégustation», durant laquelle un vigneron vient faire découvrir et déguster les vins de son domaine...»

## «Vinexplaisirs»

Chaque année, Plaisirs du Vin ouvre ses portes à l'occasion de son salon, pour faire vivre une journée unique de partage et de découverte entre les vignerons et les consommateurs. Au fil des rencontres, ils ont construit un portefeuille d'agences et d'exclusivités regroupant des vignerons investis dans des productions de



Une gamme de plus de 500 vignerons regroupant 5 000 références en vins, champagnes et spiritueux.

qualité qu'ils proposent à leur clientèle de professionnels du vin et restaurateurs qui veulent présenter des vins originaux et qui traduisent la passion de leur créateur. Repérer les nouveaux talents et sélectionner les futurs vins de demain, telle est leur démarche qui séduit plus de 1 500 clients professionnels en France et à l'étranger. Une «supply chain» de 1 800 m<sup>2</sup>

est spécialement dédiée aux vignerons et ils assurent depuis leurs entrepôts le regroupement et l'expédition de vins et spiritueux. Leur position d'entrepositaire agréé leur permet de gérer les stocks disponibles et l'ensemble des documents douaniers nécessaires aux expéditions nationales et internationales.

## Démarche en développement : 12 magasins

«Avec l'ouverture de nos boutiques, nous avons voulu aller au-delà de notre métier afin d'être le lien, ce maillon souvent manquant, entre les vignerons et les consommateurs.

Aujourd'hui, nous espérons aller encore plus loin pour être plus proche de vous. Nous avons construit une équipe passionnée et compétente dans le respect du vin et qui essaiera d'être auprès des clients la culture vivante du vin. Notre souci est d'assurer à chaque client la qualité recherchée et optimale. Pour chacun des sommeliers vendeurs, la passion du vin, l'échange et le partage des connaissances sont un seul et même maître-mot. Guides précieux, experts en vins et en accords gastronomiques, spécialistes de régions ou de pays, ils sont à la disposition des clients pour le plaisir de découvrir et d'apprendre.»

[www.plaisirsduvin.com](http://www.plaisirsduvin.com)

## Et aussi

### Pyrénées-Atlantiques : Le Fort de Socoa va devenir plateforme scientifique

Une convention de coopération eurorégionale associant l'Agglomération Sud Pays Basque, l'Université de Bordeaux, et l'Université du Pays Basque, a été signée le vendredi 27 novembre afin d'implanter, sur le site du fort de Socoa une plateforme d'échanges scientifiques et technologiques. Ce projet baptisé « Océan Expériences » s'inscrit dans une stratégie de développement de la filière économique du nautisme, des activités aquatiques et des sports de glisse qui comporte différents projets sur la côte basque et landaise. Propriété de l'Agglomération Sud Pays Basque depuis 2011, ce site sera ainsi réhabilité et reconverti en un lieu d'accueil des étudiants, des scientifiques, des professionnels, des entreprises et du public.

### Landes : La DRT poursuit son développement

Avez-vous déjà entendu parler de l'entreprise landaise DRT? Non? Rien de surprenant : Cette entreprise dont l'acronyme signifie «Dérivés Résiniques et Terpéniques» fabrique du cyclozonal. Cette substance peu connue du grand public est pourtant très présente dans les parfums. Cette société dont le siège social est à Dax possède 8 usines, dont la moitié en France. Elle emploie 1 200 collaborateurs dans le monde entier. Depuis son ouverture, en 1932, elle a créé plus de 250 produits utilisés dans la vie de tous les jours des consommateurs. Et la marque ne veut pas s'arrêter en si bon chemin : ses dirigeants envisagent leur première implantation de l'autre côté de l'Atlantique, en Géorgie aux États-Unis. L'effectif de cette nouvelle unité sera de 40 personnes environ.

### Dordogne : Le marron du Périgord labellisé

La prochaine récolte de marrons du Périgord, à l'automne 2016, sera la première à bénéficier du Label rouge. En effet, l'Union interprofessionnelle de la châtaigne Périgord Limousin a obtenu le 1<sup>er</sup> octobre dernier le Label rouge Marrons du Périgord, qui englobe la Dordogne et les cantons limitrophes du Lot, de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Seules les variétés Marigoule, Bouche-de-Bétizac et Bournette, en qualité extra et d'un calibre supérieur à 31 mm pourront en bénéficier. Ce label garantit aux consommateurs un fruit entier, de qualité et facile à éplucher.

## Les Ferm'box récidivent

**DÉVELOPPEMENT** Un an après leur lancement, les Ferm'Box ou «boîtes à la ferme» offrent trois nouvelles expériences à vivre chez des agriculteurs girondins.

On les appelle les Ferm'Box. Parce que c'est la mode et parce qu'elles fonctionnent comme les autres box, ces coffrets cadeau qui donnent droit à une activité pour soi ou pour offrir. Mais avec toujours le même concept. Mettre la main à la pâte. Et c'est valable chez les agriculteurs aussi.

### En Gironde uniquement

A l'initiative de la Chambre d'agriculture, les Ferm'Box®

sont proposées uniquement en Gironde. Elles sont vendues par le Drive fermier®, magasin de producteurs girondins accessible seulement sur internet. Cette année, l'offre des «boîtes à la ferme» s'est enrichi de trois nouvelles expériences. Un voyage sensoriel proposé Nathalie et Hubert Daron au travers d'une dégustation de trois vins dans le noir absolu. Une dégustation véritablement à l'aveugle au Château Courtade Dubuc à Camblanes et Meynac. A Daignac, Annie Dreillard propose la fabrication d'un caillé de brebis à partir du lait de la ferme. A Saint-Sève, le miel est à l'honneur chez Dominique Pellet.

### Cinq autres idées...

Cinq autres Ferm'Box existent déjà.

Pour plonger dans l'univers de la bière chez un céréalier, apprendre à ouvrir des huîtres avec une ostréicultrice, fabriquer son propre beurre avec une jeune éleveuse de vaches laitières, confectionner du foie gras avec une fermière-aubergiste ou encore s'essayer à la cuisine au safran.

Les «boîtes à la ferme»... de belles idées pour des cadeaux de fête de fin d'année !



# Vin : le modèle qualitatif français solide

**COMMERCIALISATION** Le modèle viticole français, axé sur la qualité, reste solide, en comparaison du modèle espagnol, vulnérable car tourné vers la compétition à partir de prix bas, mais il devra simplifier son offre sur le marché porteur qu'est le marché chinois.

Pour capter une partie de la gigantesque demande chinoise de vin à l'horizon 2027, la France peut tirer son épingle du jeu, non pas par les prix bas, comme le fait l'Espagne, mais avec la mise en valeur de la qualité. Cependant, elle gagnerait à aller vers davantage de simplicité et moins de références au luxe.

## Les pays du Nouveau Monde

La Chine devrait devenir le premier pays consommateur de vin en 2027 selon la Coface. Elle prendrait ainsi la place des États-Unis.

Alors que la consommation de vin décroît en Europe, elle augmente dans les pays asiatiques. En Chine, «*la démocratisation du vin devrait s'accroître, grâce au renforcement de la classe moyenne, qui pourrait tripler d'ici 2022*», selon la Coface. Si la demande chinoise est assurée à 80 % par sa production autochtone, l'importation augmente et «*devrait croître fortement*».

Face à cette demande, l'Europe a-t-elle une chance de garder sa place de leader du commerce du vin face à la montée en puissance du Nouveau Monde ? Pour l'heure, les accords de libre-échange entre d'un côté la Chine et de l'autre l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande favorisent ces pays exportateurs de vin, qui sont désormais



Pour promouvoir le vin français, il faut y aller en jouant sur le segment d'une boisson culturelle.

exonérés de taxes à l'entrée en Chine, note la Coface. Ces pays forment une nouvelle concurrence aux exportateurs traditionnels sur des segments bas et moyens de gamme.

De plus, la dépréciation du taux de change au Chili et en Afrique du Sud soutient la compétitivité de ces pays.

Pour capter cette demande, la solution, pour le vignoble français, n'est pas de mener une compétition, à l'espagnole, sur le même terrain que ces nouveaux pays exportateurs. «*Si l'Espagne, en misant sur la recherche de volumes, est devenue le premier exportateur*

*mondial de vin en 2014, elle demeure le plus vulnérable des trois modèles européens*» (la France, l'Italie et l'Espagne). Cela «*en raison de son positionnement moyen et bas de gamme*».

## Promouvoir le goût

Tout en restant qualitative, l'offre française aurait intérêt à moins miser sur l'image du luxe, du fait de la politique anti-corruption du gouvernement chinois.

Cela signifie moins mettre en avant les particularismes du vignoble français, tels les mentions de châteaux, de crus

et d'appellations, qui échappent aux Chinois.

L'offre française pourrait en revanche faire davantage preuve de pédagogie du goût, pour éviter de se positionner sur les vins à bas prix du Chili, d'Australie et d'Espagne, a évoqué Fabrice Rocchi, responsable «*arbitrage*»

de la branche agroalimentaire de la Coface.

## Le potentiel de la grande distribution

Le potentiel existe, est-il convaincu, les vins français étant surtout promus dans les cafés, hôtels et restaurants, et encore peu en grande distribution.

Le travail d'approche en grande distribution n'est pas forcément facile, parce que les exportateurs français «*n'ont pas la main*» sur ces circuits de distribution : ils ne savent pas comment le produit est mis en avant vis-à-vis des consommateurs.

Une offre simple pourrait former le consommateur chinois à distinguer par exemple le bordeaux et le bourgogne dans un premier temps, a suggéré Fabrice Rocchi. «*Pour promouvoir le vin français, il faut y aller en jouant sur le segment d'une boisson culturelle*», a-t-il indiqué, au vu des difficultés rencontrées par les exportateurs couverts par la Coface.

## Et aussi

### 8 057 ha de plantations nouvelles en 2016

Le 17 décembre, le conseil spécialisé «*vin*» de FranceAgriMer a fixé à 8 057 hectares le plafond de surfaces nouvelles qui pourront être plantées en vignes en 2016. Jusque-là, dans le régime des droits de plantation qui s'achève le 31 décembre, les viticulteurs avaient la possibilité d'accumuler des droits sans les utiliser. Au bout de huit ans sans utilisation, les droits tombaient et allaient à la réserve nationale. Désormais, une demande d'autorisation devra être suivie d'une plantation, sous peine de sanction. Le conseil viticole a décidé que chaque année un objectif de croissance maximale du vignoble français sera débattu entre les membres de la filière.

### Machinisme agricole 2015 : le creux du cycle est atteint

En Europe, les ventes de machines agricoles devraient chuter en 2015. La demande a baissé sur les principaux marchés européens pour quasiment tous les groupes de produits. Ainsi, l'Union des industriels de l'agroéquipement (Axema) annonce un repli des ventes en Allemagne, en France et au Royaume-Uni respectivement de 10 %, 11 % et 15 %. En Italie, la baisse est moins prononcée avec une réduction attendue de 4 %. Une exception cependant, la bonne santé du marché espagnol en croissance de 6 % en 2015. Il semblerait que le creux des ventes ait été atteint en 2015. En effet, selon les professionnels, la demande devrait se stabiliser en 2016 au Royaume-Uni et en Italie. En France et en Allemagne, elle devrait encore reculer légèrement, alors que l'Espagne pourrait être une exception positive avec une légère hausse prévue en 2016.

## Cotation des vins

Courtiers de bordeaux / Semaine du 7 au 11 décembre 2015

VINS ROUGES	RÉCOLTE 2015	RÉCOLTE 2014	RÉCOLTE 2013
BORDEAUX	1150/1250	1200/1300	
BORDEAUX SUPÉRIEUR		1300/1400	
COTES		1200/1400	
MEDOC		2200/2400	
SAINT-EMILION		3200/3500	
SATELLITES ST EMILION		2300/2500	2200/2400
GRAVES		1700/1800	
BX ROSÉ	1100/1200		
VINS BLANCS	RÉCOLTE 2015	RÉCOLTE 2014	RÉCOLTE 2013
BORDEAUX	1100/1250		
ENTRE DEUX MERS	1250/1300		
GRAVES	1600/1800		
GRAVES SUPERIEURES	1800		
SAUTERNES		4200/5000	



# Les bilans céréales s'alourdissent encore

**CAMPAGNE** Malgré de bons résultats à l'exportation, les stocks de report 2015/2016 s'annoncent supérieurs à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Lors de son conseil spécialisé céréales du 9 décembre, FranceAgriMer a actualisé ses bilans prévisionnels pour la campagne commerciale 2015/2016. Pour toutes les céréales, ils s'alourdissent. Ainsi, avec des disponibilités de 40,5 millions de tonnes (Mt), soit 82 000 t de plus que lors de la précédente estimation du 12 novembre et des utilisations prévues à 35,3 Mt (+ 41 000 t), le stock de report français de blé tendre devrait quasiment doubler par rapport au niveau moyen des cinq dernières campagnes pendant lesquelles il tournait autour de 2,6 Mt. En un mois, le stock «disponible», qui s'ajoute à ce stock, a progressé de 41 000 t (+1,6%) à 2,62 Mt. «Les opérateurs de la filière sont conscients que ce disponible risque de se retrouver en juin dans la case stock de fin de campagne», convient



Le stock de report français de blé tendre devrait quasiment doubler par rapport au niveau moyen des cinq dernières campagnes

Rémi Haquin, président du Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer.

## Orge : alternatives à la Chine

Après cinq mois de campagne, la France est toujours offensive sur le marché des orges

même si la dynamique a considérablement ralenti au mois de novembre. Ses exportations à destination des pays tiers atteignent 2,6 Mt début décembre, soit 1,2 Mt de plus qu'en 2014 à la même date. La Chine représentait 90 % des ventes cumulées mais le débouché se raréfie,

constate FranceAgriMer. Dans ce contexte, l'organisme public prévoit en 2015/2016 des exportations vers les pays tiers de 3,3 Mt, en baisse de 300 000 t par rapport à sa précédente prévision. Les prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail français ont été augmentées de 100 000 t à

1,1 Mt sur un total d'utilisations intérieures prévu à 1,94 Mt. Au final, FranceAgriMer a rehaussé en un mois le stock «disponible» de 184 000 t (+ 22 %) à 1,02 Mt, qui s'ajoute au stock de report moyen des cinq dernières campagnes établi à 1,15 Mt. Le tout, 2,17 Mt, représente plus du double du stock de report de la campagne précédente (960 000 t). Pour le maïs grain, FranceAgriMer a ajusté à la hausse (+ 176 000 t) la collecte à 11,58 Mt. Sur le marché français, les prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail sont abaissées en un mois de 100 000 t à 2,9 Mt. Les livraisons vers l'UE sont attendues en recul de 60 000 t à 5,09 Mt. Au final, le stock de fin de campagne devrait se situer légèrement au-dessus de 2,5 Mt, niveau moyen des cinq dernières campagnes.

REMORQUES  
**Gourdon**



UN CONSTRUCTEUR  
À LA HAUTEUR  
DE VOS EXIGENCES

PLUS DE  
130 MODÈLES

VISITE D'USINE

LOCATION-VENTE

REMORQUES  
**Gourdon**

Route de Geaune - 40800 Aire-sur-l'Adour - Tél. : 05.58.71.65.83



# La nouvelle assurance climat sur les rails

**ASSURANCE** Le contrat socle, système de cofinancement de l'assurance aléas climatiques est «bouclé». Le nouveau dispositif assurantiel sera opérationnel en janvier 2016. Il vise un maximum de souscripteurs pour permettre une bonne mutualisation des coûts.

Le contrat socle, qui regroupe les assurances aléas climatiques pour tous les types de productions a été finalisé le 9 décembre.

## 65 % d'aides

Viticulture, grandes cultures, prairies et arboriculture pourront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, être couvertes par le biais d'une assurance privée. Pour chacune des quatre cultures, un contrat «de base» ouvrira droit, pour l'agriculteur qui souscrit au contrat, à une subvention européenne de 65 % du montant des cotisations d'assurance. Les pouvoirs publics ont en effet préféré la technique de la carotte à celle du bâton : l'assurance ne sera pas obligatoire.

## 30 % de franchise

Quelles sont les garanties et quand se déclenchent-elles ? Le contrat socle, est «une couverture de base» pensée pour «donner les moyens à l'agriculteur de relancer un cycle de production». Ainsi, les garanties comprises dans ce contrat ne couvrent pas le chiffre d'affaires perdu à l'occasion d'un événement



Pour les vignes, le rapport indemnisations versées par les assureurs et les primes perçues par ces assureurs est de 100 % en 2010, 38 % en 2011, 130 % en 2012 et 120 % en 2013.

climatique. L'agriculteur assure ses hectares, évalués comme un capital qui correspond seulement aux coûts de production qui y ont été engagés. Une franchise restera cependant à sa charge à hauteur de 30 % pour toutes les productions, exceptées pour les assurances des prairies, dont le taux de franchise est à 25 %. Lorsqu'un agriculteur assure l'intégralité de ses productions, un taux de

franchise de 20 % pourra être appliqué par les assureurs, sans pour autant que cela abaisse le taux de subvention accordé aux agriculteurs qui souscrivent.

## Baisse d'au moins 30 %

En ce qui concerne le déclenchement, si des aléas climatiques conduisent une baisse d'au moins 30 % de la production, par rapport à la moyenne

des 5 dernières années (en retirant la moins bonne et la meilleure année), l'agriculteur assuré pourra prétendre à une indemnisation. La prime, déterminée par les assurances, varie en fonction de la production et de la zone géographique, certaines étant identifiées comme plus à risques que d'autres.

## Une subvention 100 % européenne

Pour la période 2015-2020, la France dispose d'une enveloppe de crédits européens de 600 millions d'euros issus du Feader. Si le contrat socle connaît un fort engouement, l'enveloppe pourrait s'avérer insuffisante pour maintenir un taux de subvention de 65 %. Le ministère ne s'inquiète

pas : «une clause de revoyure est prévue en 2017». Avec le réchauffement, les aléas climatiques se multiplient, et les pertes sur les cultures sont conséquentes. Selon le rapport Programme national de gestion des risques et assistance technique 2014-2020 du 11 septembre 2015, «le coût des aléas climatiques en métropole s'élève probablement à 1,5 milliard d'euros par an, soit entre 2 % et 3 % de la valeur annuelle de la production agricole» (moyenne 2010-2012). Les agriculteurs ont anticipé. Ainsi, le montant des capitaux assurés est passé de 5 milliards d'euros en 2010 à 7,9 milliards d'euros en 2013. Pourtant, «le marché de l'assurance récolte n'a pas atteint son équilibre», les primes perçues par les assurances ne couvrant pas les indemnités et frais divers liés aux assurances récoltes.

## Atteindre l'équilibre

Pour les pouvoirs publics, le contrat socle est vertueux, car il permet l'accès à l'assurance pour tous les agriculteurs, et de fait, pourrait conduire à un système équilibré grâce à une mutualisation des coûts. Le ministère attend beaucoup du contrat socle. Au début du projet, Stéphane Le Foll disait souhaiter voir 60 % à 70 % de la ferme France assurés à l'horizon 2020. Aujourd'hui, le ministère reste confiant, mais plus modeste : l'objectif n'est plus chiffré, il s'agit seulement d'atteindre l'équilibre.

## Le temps d'une image



Les 11 et 12 décembre, le Salon «Préparer et bien vivre sa retraite», organisé par la MSA Gironde et ses partenaires, a accueilli près de 4000 visiteurs parce qu'une retraite réussie est une retraite bien préparée. Pour accompagner les visiteurs dans cette démarche, les experts retraite de la MSA Gironde ont reçu en entretien individuel plus de 200 assurés qui ont ainsi pu faire un point global sur leur carrière ou encore connaître le montant de leur pension.

## Et aussi

### La proposition de loi sur le «manger local» sera examinée le 14 janvier à l'Assemblée

Les députés ont adopté en commission des Affaires économiques la proposition écologiste visant à développer la consommation locale en matière d'alimentation, dans la soirée du 15 décembre. Le texte sera examiné en première lecture à l'Assemblée nationale, le 14 janvier. Porté par la députée EELV Brigitte Alain, le texte a pour objectif de «favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation.» Les porteurs du projet de loi constatent qu'«une denrée alimentaire parcourt en moyenne 3000 km avant d'atterrir dans nos assiettes.» Le texte propose l'introduction dès 2020 dans la restauration collective publique de «40% de produits issus de l'alimentation durable, locaux, de saison.»



# L'agriculture à l'honneur à la COP 21

La quasi majorité des acteurs engagés considèrent le texte adopté comme un des meilleurs compromis possible entre les enjeux climatiques et la responsabilité inhérente de chaque pays concerné. Un accord politiquement contraignant à défaut de l'être juridiquement a mis en valeur l'important effort déployé par la diplomatie française qui s'est échinée à rendre ce succès possible.

## Le projet 4 pour 1 000

Le socle est donc bâti, le futur dira si ces engagements auront été suffisants. Le secteur agricole n'est pas en reste et a pu démontrer sa forte implication à travers de multiples initiatives. À la fois co-responsable des émissions et principale victime, des solutions existent en son sol. Le projet 4 pour 1 000, initié par l'INRA, en est le porte étendard et a servi de vitrine durant tout le déroulé de la COP21. Cette étude a le double objectif de lutte contre le réchauffement et de la sécurité alimentaire, en ciblant la séquestration carbonique par le biais de nouvelles pratiques agricoles. Concrètement, si on augmentait chaque année la matière organique de sols de 4 grammes pour 1 000 grammes de CO<sub>2</sub>, on pourrait compenser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre émis par la planète en un an. Une bonne gestion de la biosphère terrestre permettrait ainsi d'amortir, voire de compenser, les émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel de séquestration de carbone dans les sols agricoles d'ici à 2030 est estimé à 2,9 gigatonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit une compensation de 10 % des émissions de CO<sub>2</sub> aujourd'hui. Ce projet trouve un écho planétaire. Une centaine d'organisations et de pays ont d'ores et déjà signé la déclaration d'intention et des pays comme la Chine se disent intéressés.

## Des efforts à tous les niveaux

Le secteur de la filière élevage aussi fait des efforts importants pour réduire sa contribution négative sur le climat. «*Il y a un vrai travail entrepris dans la formulation des aliments, et en particulier sur le choix des matières premières*», déclare Stéphane Radet du Syndicat national de l'industrie de la

nutrition animale (SNIA). Le coût carbone des aliments est causé à 89 % par la composition de ces matières premières. «*Concernant la logistique, les tournées de livraisons d'aliments sont modifiées pour éviter au maximum les retours*

à vide», explique-t-il. La consommation énergétique des bâtiments d'élevage a baissé de 20 % entre 1985 et 2010. Chaque secteur à tous les maillons de la chaîne met en place des procédés d'amélioration.



## COMMUNIQUÉ

### Parce que notre modèle agricole est un atout, soyons ambitieux pour l'avenir de notre agriculture !



Gérard TUBÉRY - Président de la FOP

Alors que nous approchons des derniers jours de 2015, la période est propice pour faire un premier bilan du passé et en tirer quelques enseignements pour l'avenir.

Nous avons été confrontés cette année à une crise agricole majeure dont les effets se font toujours sentir et qui a concerné l'ensemble des productions, en particulier le secteur de l'élevage. Conjoncture dégradée, défaut de compétitivité, inflation normative... les causes sont connues mais les réponses apportées jusqu'alors ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'évidence s'impose : le temps de l'agriculture administrée est bel et bien révolu.

Alors ne devons-nous pas raisonner autrement ? C'est possible. L'histoire de la filière oléoprotéagineuse l'atteste, elle qui s'est construite dans l'adversité. Née de la volonté des producteurs et de leurs partenaires économiques de ne pas baisser les bras mais au contraire de faire des crises autant d'opportunités à saisir, cette filière représente aujourd'hui un pôle agro-industriel de tout premier plan au niveau français, européen et international.

Si cette filière s'est construite, c'est parce que des agriculteurs ont fait le choix d'unir leurs forces et de mutualiser des ressources pour assurer les débouchés de leurs graines. Et si cette filière demeure agricole, c'est parce que les producteurs, au travers de la FOP, en sont des acteurs prépondérants.

Alors bien sûr, surtout dans ces périodes difficiles, nous entendons ce bruit de fond qui voudrait faire croire que la réussite industrielle, a fortiori lorsqu'elle est issue du monde agricole, est malsaine. Devrions-nous avoir honte d'avoir construit des filières performantes qui entreprennent en notre nom et contribuent positivement à l'économie de notre pays ? Devrions-nous avoir honte de notre réussite, de notre dynamisme et de notre performance ? Non !

Si nous avons relevé cet ambitieux défi, c'est parce que nous avons toujours eu la volonté de favoriser la structuration de l'amont à l'aval de la filière pour assurer des débouchés rémunérateurs et diversifiés aux productions oléoprotéagineuses. C'est notre ADN et c'est le marqueur de toutes nos stratégies.

Rappelons qu'il y a tout juste un an, Sofiprotéol, créé en 1983 à l'initiative du monde agricole français, devenait le groupe Avril et se dotait d'une nouvelle gouvernance renforçant le rôle et la place des producteurs, à travers la FOP, dans la définition, l'adoption et l'accompagnement de sa stratégie. Aujourd'hui, soyons fiers de voir que notre groupe est un acteur industriel et financier majeur qui, non seulement continue de se développer en France, en Europe et à l'international mais qui est aussi un acteur aux savoir-faire reconnus dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine et animale, le biodiesel et l'énergie, la chimie renouvelable... Et portons l'espoir que ce modèle de filière puisse servir demain d'exemple pour que la prochaine politique agricole mette au cœur des réflexions, l'organisation économique.

Fierté et espoir, c'est ce que chacun d'entre nous devrait ressentir dans l'exercice de son métier. C'est ce que je vous souhaite à l'aube de cette nouvelle année.



### La FOP, pour un syndicalisme...

Association spécialisée de la FNSEA, la FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins ...).

Fondée en 1990 à la suite de la fusion de l'AGPO (Association générale des producteurs d'oléagineux créée en 1945) et de l'AFPP (Association française des producteurs de protéagineux créée en 1973), elle réunit en son sein près de 100 000 producteurs.

La FOP est présidée par Gérard Tubéry, agriculteur dans l'Aude, et ses administrateurs sont élus tous les trois ans par l'Assemblée Générale sur proposition des FRSEA après consultation des FDSEA.

Elle assure tant la défense que la promotion des intérêts des producteurs au niveau local comme national, européen comme international. Parmi ses actions syndicales les plus récentes, soulignons l'aide couplée au soja, la prise en compte des légumineuses dans les SIE ou encore la mise en place d'un plan protéines et la promotion du biodiesel.

Convaincue de la nécessité qu'ils ont de s'organiser en filière pour pouvoir répondre à la fois aux demandes immédiates des marchés et aux attentes durables de la société, elle est à l'origine de la filière française des huiles et protéines végétales dont elle est toujours aujourd'hui la clef de voute.

### ...à vocation économique et territoriale

Au-delà de sa mission politique et syndicale, la FOP a aussi un rôle économique, stratégique et capitalistique légitime qui est celui de concilier l'essor des activités industrielles du groupe Avril et le retour de la valeur ajoutée aux producteurs.

Le nouveau schéma capitalistique et la nouvelle organisation du groupe Avril mis en place début 2015 ont réaffirmé le rôle des producteurs au travers de la FOP.

A ce titre, le Conseil d'Administration du groupe Avril (CA de la Commanditée Avril Gestion) est composé de 9 membres répartis en trois collèges dont le plus important, celui des producteurs, compte 4 membres (Gérard Tubéry, Xavier Beulin, Bernard de Verneuil, Arnaud Rousseau).

Cette mission économique s'appuie aussi sur la capacité de conforter et pérenniser l'acte de production en lien très étroit avec l'institut technique Terres Inovia et les actions de recherche et développement impulsées par l'interprofession Terres Univia.



# La confiance, clé de la gestion de crise

**ALIMENTATION** À la fois citoyen et acheteur, le consommateur doit être considéré dans sa globalité. Aussi, les crises dans le secteur de l'alimentation doivent être mieux appréhendées.



Le climat anxiogène sur les risques alimentaires est omniprésent.

«Le risque alimentaire est devenu un marronnier» développe Jocelyn Raude, maître de conférences au Département des

sciences humaines et sociales à l'Ecole des hautes études en santé publique à Rennes lors d'un colloque organisé par le Conseil national de l'alimentation, le jeudi 10 décembre. «Les mécanismes d'émergence

des crises s'appuient sur des peurs alimentaires tant psychologiques que sociologiques» éclaire-t-il.

## Peurs alimentaires

Dans l'Avis n°73 rédigé par le Conseil national de l'alimentation (CNA), ces peurs alimentaires ont toujours existé, mais «la pénurie (à l'époque et concernant les aliments, ndlr) était un facteur de réassurance qui conduisait à accepter les risques d'intoxication». Le rôle de l'industrie a été déterminant dans la garantie de l'innocuité des aliments. «Les principales causes de mortalité dans les années 1900 étaient liées aux toxines d'origine alimentaire. Mais le développement de l'industrie a été un facteur de sécurité alimentaire en l'espace de trois décennies»

rappelle Jocelyn Raude. Ainsi, à partir de 1930, ce taux de mortalité va considérablement chuter. Actuellement, 90 % de la mortalité relative à l'alimentation trouve sa cause dans l'intoxication éthylique uniquement. Hors, singularité de l'être humain, les perceptions du risque chez le consommateur n'ont jamais été aussi élevées. Quels mécanismes privilégier aujourd'hui contre les systèmes de représentation renvoyant l'image d'une alimentation à risque et qui se nourrit via les réseaux sociaux et les médias ?

## En finir avec Martine à la ferme

Le consommateur fantasme sur le concept de «naturalité» en considérant le processus industriel comme une «boîte

noire» selon Georges Lewi, mythologue, spécialiste des marques. Cette «boîte noire» est liée, selon Véronique Bellemain directrice générale du CNA, à l'urbanisation et à la complexification des chaînes de production et des circuits de distribution.

L'image passéiste de la ferme d'antan, véhiculée par les publicités entre autres, fait selon elle, le lit des crises. «Il faut être fier de la modernité et en finir avec Martine à la ferme», insiste-t-elle. «Notre gros problème, c'est que nous sommes totalement binaires» déclare Louis Orensa, directeur général d'Interfel.

«Pourquoi est-ce que le consommateur nous ferait confiance ?». Là est la question.



*Agriculteurs*  
**ENGAGÉS POUR MA PLANÈTE**

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS



### ECOPHYTO VOUS ACCOMPAGNE !

Avec l'ensemble des mesures mises en place par le Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, mobilisons notre expertise et incarnons l'évolution d'une agriculture plus performante et plus respectueuse de l'environnement. Formations, expérimentations, accompagnement et outils : découvrez dès maintenant le contenu du plan écophyto sur [agriculture.gouv.fr/ecophyto](http://agriculture.gouv.fr/ecophyto)



# Déploiement progressif de la DSN

**CALENDRIER** modifié pour une meilleure intégration des TPE et PME.

La généralisation de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) prévue initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se fera finalement de manière progressive jusqu'en juillet 2017.

Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, le gouvernement proposera un calendrier d'entrée progressive pour les TPE et PME en DSN, selon qu'elles ont recours

- à un expert comptable ou
- à un tiers déclarant ou
- qu'elles gèrent elles mêmes leur paie et leurs déclarations sociales,
- Les échéances et les modalités seront fixées par décret et permettront une généralisation d'ici juillet 2017 à l'ensemble des entreprises.

## La MSA accompagne les entreprises pour leur projet DSN

Afin de garantir un déploiement dans les meilleures conditions, les entreprises agricoles peuvent continuer à entrer progressivement en DSN jusqu'en 2017. Elles disposent ainsi de quelques mois supplémentaires pour s'approprier cette nouvelle logique déclarative et adapter leurs logiciels de



paie. Les conditions et le calendrier seront prochainement définis par les Pouvoirs Public. Pour permettre aux employeurs de se préparer, la MSA Gironde propose un accompagnement pour le déploiement de la DSN. Les équipes sont mobilisées pour vous aider et vous conseiller au mieux, en lien avec votre éditeur de logiciel de paie. La MSA a désigné dans ses équipes un correspondant DSN.

Vous pouvez le contacter pour connaître les modalités de l'accompagnement offert par la MSA Gironde et planifier le

démarrage de la DSN dans votre entreprise à l'adresse mail suivante : [dsn.blf@msa33.msa.fr](mailto:dsn.blf@msa33.msa.fr)

## Avec la DSN, le TESA évolue

Vous êtes une «très petite entreprise» (TPE) agricole et vous employez des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) ?

Votre entreprise ne fait pas appel à un comptable ou un «tiers déclarant». Vous n'êtes pas équipé d'un logiciel de paie.

Sachez que vous êtes aussi concerné par la mise en place de la DSN.

Dans son souci de simplifier les démarches des professionnels agricoles, la MSA développe une solution sur mesure pour vous.

La MSA fait évoluer son offre de services **Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA)** vers le **Titre Emploi Service Agricole**. Avec cette nouvelle version du TESA vous réaliserez ainsi vos principales obligations sociales y compris les bulletins de paie de vos salariés, que ces derniers soient en CDI ou en

CDD (saisonniers, surcroûts d'activité, etc.).

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le TESA actuel sera étendu aux entreprises employant moins de 21 salariés en CDI et sans limite de CDD

Le service TESA sera accessible sur adhésion préalable. Les salariés connus en TESA seront automatiquement basculés dans le TESA étendu après adhésion. La production du bulletin de salaires sera assurée après saisie du volet social par l'employeur

Les bulletins de salaires seront complets, conformes à la législation. Une facture sera produite en fin de mois à l'employeur pour paiement des cotisations. Un récapitulatif reprenant les cotisations à verser aux autres organismes sera transmis en fin de mois à l'employeur.

Le nouveau TESA permettra donc aux petites entreprises agricoles, dont l'effectif n'excède pas 20 salariés titulaires d'un CDI, d'établir leur DSN.

En optant pour ce nouveau TESA, vous bénéficierez d'une solution qui répond à l'obligation légale de souscrire à la DSN... Et cela sans aucune action de votre part à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Quand le «bien vieillir» fait son spectacle à Bordeaux

**THEATRE** La MSA vous invite pour une représentation à Bordeaux.

Le jeudi 28 janvier 2015 à 14h30, le théâtre Fémina à Bordeaux accueille le spectacle «*Vieillir, c'est vivre !*», une pièce de théâtre originale, à la fois drôle et musicale sur la thématique du bien vieillir.

Un engagement en partenariat. Cette pièce est organisée par la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde, le RSI Aquitaine, la Mutualité Française Aquitaine, l'ASEPT Gironde, le Comité régional de coordination de l'action sociale de l'AGIRC-ARRCO et la Mairie de Bordeaux. Elle marque l'engagement des organismes de protection sociale d'Aquitaine et leurs partenaires sur la question de l'avancée dans l'âge.

### «Vieillir, c'est Vivre !»

C'est l'histoire de deux conférenciers spécialistes du bien vieillir, Marie Clément et Thomas Levasseur. La première, de par sa longue

expérience, connaît parfaitement son métier. Elle masque cependant son stress et sa propre crainte du temps qui passe par l'abus de substances peu recommandables. Le second est, quant à lui, un débutant dans le métier débordant de dynamisme et d'idées reçues, qui a la ferme intention de s'imposer. Leur rencontre explosive va donner un tour improbable à leur conférence, mais rhum et tango aidant, ils apprendront qu'à tout âge, la vie réserve de belles surprises...

«*Vieillir, c'est Vivre !*» est une pièce drôle, pétillante et joyeuse donnant un coup de balai aux idées préconçues sur la vieillesse.

Burlesque et musicale, c'est l'axe que Raphaëlle Saudinos de la Compagnie Cinquième Saison Production, auteure et interprète de la pièce, a souhaité donner à «*Vieillir, c'est Vivre !*». Ainsi, la pièce

propose de découvrir de manière originale et ludique l'ensemble des actions de prévention – ateliers mémoire, prévention des chutes, nutrition, bien vieillir – menées sur le territoire aquitain par les organismes de protection sociale.

### Une conférence pour échanger

La pièce sera suivie d'une conférence animée par Jean-Jacques Amyot, psychosociologue et directeur de l'OAREIL (Office aquitain de recherche, d'étude, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées).

### INSCRIPTION

Réservez sur [www.asept-gironde.fr](http://www.asept-gironde.fr).  
Entrée gratuite sur réservation dans la limite des places disponibles.

CINQUIÈME SAISON PRODUCTIONS ET LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE D'AQUITAINE PRÉSENTENT

**VIEILLIR C'EST VIVRE!**

PIÈCE DE THÉÂTRE BURLESQUE ET MUSICALE AUTOUR DU BIEN VIEILLIR

**Judi 28 janvier 14h30**  
Théâtre Fémina  
10 rue de Grassi  
33000 Bordeaux

ENTRÉE GRATUITE SUR RÉSERVATION

Pour BIEN VIEILLIR

Toutes les infos et réservation sur [www.asept-gironde.fr](http://www.asept-gironde.fr)

Organisé par CARSAT, RSI, ASEPT GIRONDE, MSA GIRONDE, MUTUALITÉ FRANÇAISE AQUITAINE, COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE DE L'AGIRC-ARRCO, MAIRIE DE BORDEAUX

Avec le soutien de ARS, MSA, RSI, ASEPT GIRONDE, MUTUALITÉ FRANÇAISE AQUITAINE, COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE DE L'AGIRC-ARRCO



**SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE**

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural

La SAFER AQUITAINE-ATLANTIQUE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir à

<b>AUBIAC</b> : «A l'houlalot» : <b>2ha26a70ca et «Bardejatte» : 26a 30ca</b>	<b>19ha83a43ca</b>	<b>2ha15a89ca</b>
<b>BAZAS</b> : «La lande est» : <b>1ha48a06ca, «Le pesquey» : 89a00ca et «Au jardin du pesquey» : 1ha69a73 ca</b>	<b>LALANDE DE POMEROL</b> : «Champs de laborde nord» : <b>1ha20a70ca et «Champs de laborde sud» «Champs des anneraux» : 74a38ca</b>	<b>«Blanquine sud» : 34a47ca (agriculture biologique)</b>
<b>BRAUD ET ST LOUIS</b> : «La chevre sud» : <b>4ha99a10ca, «La chevre» : 3ha27a05ca, et «Le bassin» : 1ha 70a05ca</b>	<b>REIGNAC</b> : «La nauve ronde» «Le clone est» : <b>2ha88a67ca</b>	<b>MOULON</b> : «La garenne» : <b>2ha92a88ca</b>
<b>CARS</b> : «Le bois des blancs» «Les blancs» : <b>2ha15a50ca</b>	<b>ST MICHEL DE FRONSAC</b> : «Balet» «Bellevue» «Fancarnay» «Lagarde» : <b>14ha68a06ca</b>	<b>LISTRAC-MEDOC</b> : «Le queyrac» : <b>46a37ca</b>
<b>COUSTRAS</b> : «Couperie» «Petite cabane sud» : <b>SAINT-AUBIN-DE-BRANNE</b> : «Meynard» :		<b>«Berniquet» «Champ de la grele» : 33a 17ca</b>
		<b>CABARA</b> : «A laubarede» «Launude» : <b>3ha01a91ca (agriculture biologique)</b>
		<b>BAGAS</b> : «La cabanne» «Les grandes vignes» «Moulin a vent» : <b>2ha67a42ca</b>

Les personnes intéressées devront manifester leurs candidatures **par écrit AU PLUS TARD le 02 janvier 2016** au Bureau de la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE, LES BUREAUX DU LAC, 16 avenue de Chavailles - CS 10235 - 33525 BRUGES Cédex, où tous compléments d'information peuvent être obtenus : Téléphone : 05 56 69 29 99, Télécopie : 05 56 39 59 84. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats. Vous pourrez retrouver toutes ces publications sur le site internet de la SAFER Aquitaine Atlantique : [www.saferaa.fr](http://www.saferaa.fr)

**Barconniere**  
Constructions métalliques

CHARPENTE  
COUVERTURE  
BARDAGE

24300 NONTRON  
contact@barconniere.com  
www.barconniere.com

05.53.60.80.60

Notre journal est également disponible dans nos locaux au 17 cours Xavier Arnoz 33082 Bordeaux.

**MATERIEL**

- 24 - AV gaveluse Dussau**, mais entier TGEF 600. Machine sous vide Multivac AG 800. Panneaux et portes chambre froide. Chaîne alimentation et abreuvoirs pour PAG. Le tout T.B.E. Tél. 06.74.23.78.75.64
- 64 - AV charreue Goizin**, 6 corps, 2015, cléde 4m repliage hydraulique, TBE Tél. 06 81 53 12 72
- 64 - AV Valtra N82** année déc. 2010 + fourche Manip HP 100 avec BMS 1,70m état proche du neuf Tél. 05 59 29 54 49 HR
- 40 - AV mits L 200** cub cab 140000 km, 1ère main, contrôle OK, TBE, TVA récup. Tél. 06 11 65 91 31
- 40 - AV enfouisseur** azote Magendie état neuf 4 rangs double coutre + tracteur MF 3690 8600H + herse rotative Maschio 5m Aquilla 2 campagnes Tél. 06 84 53 09 07
- 64 - AV vibro 3.20m** avec rouleau arr petit prix + tronçonneuse Stihl 390 coupe 50 + Pony 812 repeint à neuf avec charreue et barre de coupe pour collection, région Morlaàs Tél. 06 82 44 31 23
- 40 - AV faucheuse** Pottinger Novocat 265H + faneuse Claas Volto 670, TBE Tél. 06 84 79 15 23
- 40 - AV pulvé Gyrland**, 1000L, 15m, DPAE, treuil hydro albatros électrique, TB état Tél. 06 71 10 93 74
- 40 - AV remorque plat** bois bascule 2.10x1.80 ridel roues GMC 400€ monte-charge 7mx40 moteur pour vis 200€ scie ruban Gilet volan de 68, 200€ benne 3 points 130€, le tt exc état Tél. 05 58 79 13 57 après 18h
- 47 VDS rouleau cambridge** Quivogne roll-not 6m30, benne semi élévatrice Maupu 8T, distributeur engrais Sulky expert, cover crop Huard apx 28D Tél 06.82.26.46.72
- 47 VDS lame niveleuse** lourde 2,20m, perceuse s/col 2cv diam 32, cuve fioul double paroi 2500L, épandeur fumier 5T Heywang, herse plate 4m Tél 05.53.41.44.19
- 47 VDS pulvérisateur** Vicon LS1001 12m 1100L TBE, charreue Huard 470S 4S, semoir Gaspardo Notill 1010 semis direct mais Heywang Mistral EH4 Tél 07.85.08.70.44
- 47 VDS herse rotative** Rabewerk et Overum avec porte a court 3m, herse plate 4m Durou, vibro Askel repliable 5m Tél 06.82.26.46.72

- 47 VDS semoir** pneumatique Monosem monopoutre 4rfs avec micro TBE Tél 06.12.27.47.21
- 47 VDS tracteur Claas Nexos 210** Etoit 132cms hors tout 24/12/2010 1680h 4RM 72cv TBE inverseur méca Hilo chaudière hydro Stabilise hydro 18 000euros, tracteur NH 6080 avec jumelage 155cv fin 2009 1986h pont AV supersteer, relev avant 3,5T boîte power Command TBE 51.000euros Tél 06.76.99.01.99
- 47 VDS petit cover** crop porté 18D, petit tombereau ancien métallique sur pneus, chariot de coupe 5m, bennes Leboulch 8&13T Tél 06.82.26.46.72
- 47 VDS 2 pneus** Kleber 20.8.38 25 % usure Tél 06.43.14.77.60
- 47 VDS cuve** gasoil double paroi 2500L avec pompe et pistolet 1400euros TTC Tél 06.73.98.07.68
- 47 VDS semoir** pneumatique Kuhn maxi MA 4rfs avec microgranules, chasse motte rotatif + désherbage sur RC + fertilisation 2005 3m TBE, herse rota Lely pour pièces Tél 06.21.18.91.13
- 47 VDS Avto 820** 4x4 pour export (moteur bloqué), très beau semoir Accord solo turbine hydro 4m socs Tél 06.82.26.46.72
- 47 VDS cover crop** Jean de Bru en V 22D train avant cranté servi 70ha + paniers viking Tél 06.80.03.99.30
- 47 VDS 2 semoirs** Vicon, vibroculteur 2,50m avec rouleau et 1,30m, cuve ciment 40hl, porte ancienne d'entrée, plateaux à tournesol, moulin à farine, paire pneu à crampons petit prix Tél 05.53.87.33.67
- 33 - AV Pelle Poclain** 75 à chenille 7000 €, bul cat D 4 - 4000 €, herse rotative Khun 4M50 2500 €, tombereau à vendange élévateur BONY 50 HL 2000 €, presse à foin New Holland 1000 €. Tél : 06.74.67.63.55.

- Dussau mais grains 2 têtes + 12 parcs gavage Maisadour neufs Tél. 06 84 53 09 07
- 64 - AV 4 béliers** race Charmoise, d'un an Tél. 05 59 66 14 25 ou 06 30 98 59 10
- AV Patou Montagne** des Pyrénées blancs, chiots nés le 15/08/2015, 2M à 470€, équilibrés, affectueux, très bons gardiens, mère n°250269604925345 -64460- Tél. 06 59 66 59 59
- 47 VDS taureau** BA 2 ans viande Tél 06.73.98.07.68

**VEHICULE**

- 24 - AV Citroën** C3 1.4 I HDI Club Entrepise, 2009, 88 700 km, 6 CV, T.B.E., entretien garage, prix à débat. Tél. 05.53.08.81.83. H.B.
- 47 VDS bétailière** Simon porte 1300kg derrière VL ou 4x4 Tél 06.43.14.77.60

**FONCIER**

- 24 - Petite ferme**, un seul tenant, 7 ha 40 (terres et bois) avec étang, maison ancienne F5 entièrement rénovée, tout confort, 210 000 €. Entre Terrasson et Cubiac. Tél. 06.13.87.61.18.
- A Vendre 1Ha 50 vigne** cabernet Sauvignon appellation Bordeaux située a 33920 Saint Savin. Tél : 06.73.77.68.06.
- 47 VDS terres agricoles** 6,69 ha seul tenant plat bordure de route avec DPU limitrophe Gers et Landes Tél 06.33.91.82.83

**ANIMAUX**

- 24 - AV brebis avec agneaux** de 1 mois. Tél. 05.65.41.51.69. le soir à 20 h.
- 24 - Poulain Trotteur** Français, débouffé, 18 mois, plein papier, bonnes origines, couleur azezan, petit prix. Cse santé. Tél. 06.13.87.61.18.40 - AV canards PAG, souche lourde + oies de Guinée blanches Tél. 05 58 98 25 64 HR ou 06 77 80 78 59
- 40 - AV canards PAG**, 16 semaines, souche tradi, élevage tradi 12€ TTC + gaveluse

**ACHAT**

- 47 RECHERCHE** chisel Kverneland 9dts (TK) Tél 06.12.27.47.21

**LOCATION**

- A louer Mimizan plage (40)** appartement 39 m² avec balcon, pour 4 personnes, cuisine équipée. Idéalement situé à 150 mètres de l'océan. Vue panoramique. Proximité piste cyclable. Tél : 06.32.20.34.77

**Mon tracteur, je l'ai vendu grâce aux petites annonces de l'Avenir Aquitain**

Exploitant forestier de la Dordogne, vend toute l'année, piquets, tuteurs en châtaignier et acacia. Nouveau : Clôtures girondines et grillages tous types.

**Sarl LACOUVE 24400 St Géry**  
Tél 05.53.58.79.30 - Fax: 05.53.58.80.51  
Portable: 06.09.38.05.81.  
sarl.lacouve@wanadoo.fr

**ATIBEN** Optimisez l'efficacité de vos traitements phytosanitaires

**OUI, C'EST POSSIBLE !**  
Optimisez l'efficacité de vos traitements phytosanitaires ou réduisez leurs dosages de 30 à 50 % en agissant sur la première composante de votre pulvérisateur : **L'EAU !**  
Rencontrons nous pour en discuter.

www.atiben.fr  
Tél. : 06 08 98 85 44 - Mail : francois.queyroux@gmail.com

**UN AUTRE REGARD SUR L'ACTUALITÉ**

**S'ABONNER POURQUOI ?**

Tout simplement pour recevoir la bonne information au bon moment. Pour rester connecté avec ce qui se passe en Gironde. Parce que l'Avenir Aquitain est le journal agricole et viticole, il est pour vous un véritable outil de travail pratique et efficace. Avec détermination et conviction nous vous apportons, tous les 15 jours, toutes les informations qui vous sont utiles pour la bonne marche de vos exploitations. S'abonner c'est recevoir régulièrement des informations techniques, sociales, juridiques et fiscales, des dossiers des reportages et des témoignages, les annonces Safer et nos petites annonces matériel, foncier...

Choisissez la formule qui vous convient  
**Journal l'Avenir Aquitain**  
Chèque à l'ordre de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain.

<b>1 AN</b>	<b>2 ANS</b>
<b>50€</b>	<b>87€</b>
<b>ABONNEMENT PAPIER + WEB</b>	
<b>70€</b>	

Nom, Prénom ou raison sociale

N° appart. ou boîte à lettre - étage - escalier ou service - identité destinataire

N° de voie ou hameau (ex. Avenue des fleurs)

Mention spéciale de distribution et n° (ex. BP-TSA-poste restante) ou lieu dit

Code postal

Ville

Tél. : Port. :

Email :

Attention, nouvelles normes postales à respecter.  
Indiquez impérativement le numéro, le type et le nom de la voie de votre adresse postale.

**De nombreux dossiers tout au long de l'année économie, technique et bien d'autres encore**

**L'AVENIR AQUITAIN** Matériels et vendanges

**08 Salaires au 4 avril 2014** Technique

**06 Plaidoyer pour la diversité** Technique

**07 Vin à la loupe** Technique

**une nouvelle** Société





**Carte MOISSON** 

Le + à l'adhérent 

Gastronomie **Coffrets cadeaux** Parfums  
**Bien-être** Produits de beauté **Week-end**  
 Relais-châteaux **Abonnement magazines**

**Des idées, des réductions... vos derniers achats de Noël avec la Carte Moisson !**

Rejoignez-nous sur [carte-moisson.fr](http://carte-moisson.fr)

## Recette

### Ballottine de chapon de Grignols et foie gras frais polenta moelleuse, jus de tomate aigre-doux

**Nombre de personnes : 4**  
**Préparation : 45 minutes**  
**Cuisson : 45 minutes**  
 Par Frédéric Coiffé

#### Ingédients

4 suprêmes de chapon de Grignols, 200 g de foie gras frais en escalopes, 80 g de semoule de polenta, 2 grosses tomates, 1 échalote, 1 c. à c. de miel, concentré de tomates, 10 cl de vinaigre de pineau, sauce soja, 40 cl de bouillon de volaille, 25 cl de lait, 50 g de beurre, 2 c. à s. de mascarpone, huile d'olive, 2,5 g de sel

**Préparation**  
 Préparer le jus de tomate aigre-doux : faire chauffer le miel et y faire caraméliser l'échalote. Couper grossièrement les tomates, les ajouter à l'échalote et laisser compoter 10 min. Ajouter le concentré de tomates, le vinaigre et de la sauce soja et laisser cuire à feu doux 30 min.  
 Taper légèrement les suprêmes. En superposer deux en quinconce en glissant au milieu un gros morceau de foie gras. Les enrouler dans du papier film, mettre

plusieurs couches et bien les serrer pour faire une ballottine. Renouveler l'opération avec les deux autres suprêmes.

Faire chauffer le bouillon et le porter à ébullition ; ajouter les deux ballottines et laisser cuire doucement environ 35 min.  
 Faire chauffer le lait et, quand il est chaud, ajouter le beurre, le sel et la semoule de polenta. Cuire à feu doux 10 min. Ajouter le mascarpone sur la fin.  
 Sortir les ballottines du bouillon. Cuire les escalopes de foie gras dans une poêlée et les retirer. Faire revenir les ballottines dans le gras de la poêlée, les faire bien colorer. Dresser avec la polenta et le jus de tomate. Ajouter une décoration de votre choix : carottes, tomates confites, poivrons...



#### L'ADEFA Gironde recherche :

> **RUCH - AGENT TRACTORISTE EN VITICULTURE H/F - Réf : OVI4879-33**  
 SCEA Viticole de 40 ha sur l'Entre deux Mers- Recherche : Agent tractoriste en viticulture h/f

Salaires proposés : Cat C de la convention collective agricole de la Gironde  
 Expérience impérative (autonomie)  
 Formation agricole : CAP  
 Vous réaliserez l'activité viticole : taille, conduite de la végétation, palissage, façons et travaux en vert, conduite du matériel tracteurs interlignes pour traitements, rognage, travaux du sol, entretien courant du matériel; Vous apporterez une aide aux travaux de chai. Vous agirez sur les directives de l'exploitant.  
**Conditions :** CDI temps plein

> **LANGOIRAN - SECOND D'EXPLOITATION H/F - Réf : OVI4852-33**  
 SCEA Viticole de 10 ha sur le secteur de Langoiran - Recherche : Second d'exploitation h/f

Salaires proposés : A débattre selon profil et compétences  
 Expérience impérative (autonomie)  
 Formation agricole : BAC  
 Vous serez en charge de tous les travaux manuels (taille, épamprage...) et mécanisés (conduite de tracteur, travaux du sol, traitements...) de la vigne. Vous serez également en charge de tous les travaux dans le chai (vinification, écoulage...). Vous êtes autonome et possédez une expérience d'au moins 3 ans sur le même poste. Embauche dès que possible.  
**Conditions :** CDI temps plein

> **CADAUJAC - AGENT TRACTORISTE EN VITICULTURE H/F - Réf : OVI4905-33**  
 Exploitation viticole de 10 ha - Recherche : Agent tractoriste en viticulture h/f

Salaires proposés : Cat D de la convention collective agricole de la Gironde à débattre  
 Expérience souhaitée (savoir-faire)  
 Formation agricole : Indifférent  
 Vous interviendrez sur les travaux manuels dont la taille, les travaux du chai et la conduite du tracteur inter-cep (traitements de contact, travaux du sol...). Embauche au 04/01/2016. Remplacement accident du travail, sans terme fixe.  
**Conditions :** CDD temps plein 3 mois

> **FRONTENAC - AGENT VITICOLE H/F - Réf : OVI4899-33**  
 Entreprise de prestation viticole - Recherche : Agent viticole h/f

Si une offre ou une demande vous intéresse, veuillez contacter :

#### ADEFA GIRONDE

Espace Kennedy 69, avenue Kennedy 33700 MERIGNAC  
 Tél : 05 56 52 84 09 - Fax : 05 56 48 94 74  
[adefa-gironde@anefa.org](mailto:adefa-gironde@anefa.org)  
 Heures d'ouvertures : 9h-17h du lundi au vendredi



Salaires proposés : Cat C de la convention collective agricole de la Gironde  
 Expérience impérative (autonomie)  
 Formation agricole : CAP  
 Vous participerez à l'ensemble des travaux manuels de la taille aux vendanges. Cette fonction peut évoluer sur un poste de chef d'équipe.  
**Conditions :** CDI temps plein

#### > MARGAUX - AGENT DE CHAI H/F - Réf : OVI4908-33

Une Propriété grand cru classé sur Margaux Recherche : Agent de chai h/f  
 Salaires proposés : A débattre selon profil et compétences  
 Expérience souhaitée (savoir-faire)  
 Formation agricole : Titulaire d'une formation type BEPA ou Bac Pro  
 Vous participez à l'ensemble des travaux du chai : vinifications, élevage, assemblages, mise en bouteille. Vous devrez respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui vous seront confiées, vous justifiez impérativement d'une expérience dans ce domaine.  
 Poste à pourvoir pour février 2015  
**Conditions :** CDI temps plein

#### L'ADEFA Gironde Propose :

#### > CARS - SECOND D'EXPLOITATION - DVI11938-33

HOMME - 22 ans - Expérience : < 1 an - HOMME - 51 ans - Expérience : > 5 ans  
 Recherche emploi de : Second d'exploitation. Mobilité géographique : Canton  
 Diplôme : BEPA Vignes et vins

#### > ARBIS - SECOND D'EXPLOITATION - DVI11941-33

HOMME - 33 ans - Expérience : > 5 ans  
 Recherche emploi de : Second d'exploitation  
 Mobilité géographique : Arrond (50 kms)  
 Diplôme : D.U Cœnologue

#### > ST VIVIE DE MEDOC - AGENT TRACTORISTE EN VITICULTURE - DVI11940-33

HOMME - 52 ans - Expérience : Entre 1 et 5 ans - Recherche emploi de : Agent tractoriste en viticulture  
 Mobilité géographique : Canton  
 Diplôme : CQP ouvrier viticole qualifié

#### > ST MEDARD D EYRANS - MAITRE DE CHAI - DVI11936-33

FEMME - 32 ans - Expérience : Entre 1 et 5 ans - Recherche emploi de : Maître de Chai. Mobilité géographique : Canton  
 Diplôme : Ingénieur Agronome

**Soyez efficace.**  
**Faites paraître votre annonce**  
**dans l'Avenir Aquitain**  
**05 56 00 73 68**

## L'AVENIR AQUITAIN

Édité par la SARL SEDIGA

17, cours Xavier Arnoz 33082 Bordeaux Cedex

Gérants :

Joël BONNEAU - Patrick VASSEUR

Directeur de la publication :

Joël BONNEAU

Directrice déléguée

Rédactrice en Chef

Geneviève MARCUSSE-ARTIGUE

Secrétariat de rédaction

Myriam ROBERT

Secrétariat et publicité régionale :

17, cours Xavier Arnoz 33082 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24

E-mail: [redaction@avenir-aquitain.com](mailto:redaction@avenir-aquitain.com)

Régie Nationale

TOP AGRI - 75010 Paris

Composition :

KA2 Communication - Bordeaux

Imprimerie :

Pyrénées Presse Pau

6/8 rue Despourrins 64000 PAU Cedex

Abonnement annuel 49 € (22 numéros, bi-mensuel)

ISSN : 0300-2942

Commission paritaire 0320 T 79610

Dépot légal à parution

## VOTRE PETITE ANNONCE

### TEXTE À PUBLIER

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES, UNE LETTRE PAR CASE, UNE CASE VIDE ENTRE CHAQUE MOT  
**ATTENTION : NE PAS OUBLIER D'INDIQUER VOTRE N° DE TÉLÉPHONE DANS LA GRILLE**

1

2

3

4

### VOS COORDONNÉES

Nom, Prénom ou raison sociale.....

N° appart. ou boîte à lettre - étage - escalier ou service - identité destinataire

N° de voie ou hameau (ex. Avenue des fleurs)

Mention spéciale de distribution et n° (ex. BP-TSA-poste restante) ou lieu dit

Code postal

Ville .....

Tél. : ..... Port. : .....

Email : .....

### RUBRIQUE

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OFFRE D'EMPLOI   | <input type="checkbox"/> MATÉRIEL |
| <input type="checkbox"/> DEMANDE D'EMPLOI | <input type="checkbox"/> ANIMAUX  |
| <input type="checkbox"/> DIVERS           | <input type="checkbox"/> FONCIER  |
| <input type="checkbox"/> RÉCOLTES         | <input type="checkbox"/> ACHATS   |

### TARIFS 2 POSSIBILITÉS

**EN GIRONDE**

**Forfait**  
**4 lignes**  
**10€**

**EN AQUITAINE**

**Forfait**  
**4 lignes**  
**15€**

**VOTRE RÉGLEMENT :** chèque à l'ordre de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain.

L'AVENIR AQUITAIN

17, cours Xavier Arnoz  
 33082 Bordeaux Cedex  
 Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24  
 E-mail: [redaction@avenir-aquitain.com](mailto:redaction@avenir-aquitain.com)

**Pour votre comptabilité, facture acquittée par retour de courrier.**



# Le foie gras du Sud-Ouest en tête

**CONSOMMATION** Pendant les fêtes de fin d'année, les Français plébiscitent toujours le foie gras.

Le foie gras demeure un mets d'exception au statut indétronable. Même en temps de crise, les Français y sont attachés. Ils sont près de 8 sur 10 à le considérer comme l'incontournable des repas de fêtes, loin devant ses produits concurrents. Ils sont 97 % à estimer qu'il fait partie du patrimoine gastronomique Français. 86 % des Français estiment ainsi que le foie gras sur une table de fête est synonyme de plaisir, 73 % de goût et 69 % de tradition (Enquête CSA pour le Cifog menée en octobre 2014).

En 2014, la France a consommé plus de 19 608 tonnes de foie gras. Les Français ont acheté près de 8 000 tonnes de Foie Gras pour leur consommation à domicile (cru à préparer + prêt à consommer). 45,5 % des ménages ont ainsi acheté du foie gras. Le foie gras en conserve représente 22,3 % des ventes et le foie gras mi-cuit 80,6 %. Le foie gras de canard reste prédominant avec 97 % de part de marché et le foie gras d'oie 4,5 %.

Du côté des appellations, le foie gras entier qui représente 41,9 % des ventes en volume (40,9 % en 2012), le bloc de foie gras



La majorité des achats de Foie Gras frais est réalisée, en France, pendant la période festive qui va de la Saint-Martin (mi-novembre) à la Saint-Valentin (mi-février), en passant par Noël, la Saint-Sylvestre et les Rois. (Ph. Asset-Cifog-Adocom-RP)

avec morceaux 32,4 % et le bloc de foie gras 25,3 %.

Pas étonnant que la France soit le pays le plus grand producteur et le plus gros consommateur de Foie Gras au monde.

Premier pays producteur et transformateur, la France, historiquement territoire de tradition du Foie Gras, a produit, en 2014, 19 608 tonnes de foie gras, avec une nette prédominance de foie gras de canard

(97 %).

Les exportations de foie gras français ont représenté, en 2014, 4 934 tonnes de foie gras cru et transformé, soit un solde positif de 57,3 millions d'euros pour le commerce extérieur français.

Les principaux pays destinataires sont l'Espagne, la Belgique, le Japon, la Suisse, l'Allemagne, Hong Kong, le Royaume-Uni, l'Italie, le

Luxembourg, Singapour, la Thaïlande, la Russie, les Pays Bas et le Danemark.

## L'Aquitaine en tête

L'Aquitaine, avec, notamment, la Dordogne (Périgord), les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, est la première région productrice

de foies gras, magrets et confits. Viennent ensuite le Midi-Pyrénées (Gers...) puis la Bretagne et les Pays de la Loire (Vendée...). Pour sa part, l'Alsace, grâce à sa tradition, contribue toujours très activement à la renommée culinaire internationale du foie gras. Ces dernières années, les Alsaciens voient d'ailleurs d'un très bon œil la réintroduction d'élevages d'oies sur leurs terres chargées d'une haute tradition gastronomique.

## Production mondiale de foie gras cru

La production mondiale de Foie Gras est évaluée à environ 25 000 tonnes (2014). La France, avec plus de 19 608 tonnes, est au premier rang de la production mondiale. D'autres bassins de production existent en Europe Centrale (Hongrie), en Bulgarie, en Israël etc. Ils approvisionnent en particulier les marchés internationaux de la restauration, ainsi que les transformateurs français.

## Le temps d'une image



La dénomination foie gras est réservée aux produits qui ne contiennent que du Foie Gras. C'est pourquoi l'étiquette du foie gras que l'on achète doit comporter, entre autres, sa dénomination selon des appellations clairement définies : «foie gras entier», «Foie Gras» et «Bloc de Foie Gras» et la liste des ingrédients, épices et aromates, la date limite de consommation (DLC) pour les semi-conserves, ou la date limite d'utilisation optimale (DLUO) pour les conserves, l'identification du lot, le poids, le numéro sanitaire, l'adresse du fabricant, la température de conservation, etc. complètent l'information consommateur. Conformément à la réglementation aucun colorant n'est ajouté dans le Foie Gras.

## Et aussi

### Merci M. Rossini

Le compositeur italien du XIX<sup>e</sup> siècle, Gioacchino Rossini était fêré de foie gras. On lui a dédié le fameux «*tournedos Rossini*», une sorte de «burger» de luxe : filet de bœuf, truffe, foie gras et pain brioché assaisonné de sauce truffée au Madère.

C'est grâce à lui que l'on va «fixer» les caractéristiques du foie gras. Il sera d'oie ou de canard... Finies les préparations des autres foies de volailles. Quelques décennies plus tard, cela aboutit à la reconnaissance légale de sa singularité. Une loi sur la répression des fraudes (parlement français 1901) qui établit que les «*conserves de foie gras doivent être préparées exclusivement avec des foies d'oies et de canards d'excellente qualité.*»

## L'esprit du travail bien fait

**GANELON** SARL

VITIFRANCE TRAVAUX 05 56 58 95 74

Tous travaux de la vigne

. Taille

. Complantation

. Traçage - Plantation

. Ebourgeonnage - Relevage

. Vendanges vertes et

Mécaniques

Devis gratuit et travaux assurés

42 route du port - ARCINS - BP N°2 33460 LAMARQUE - Fax 05 57 88 50 65  
Email : vitifrancetravail@aol.com